

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2020 - 2030

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	8
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	10
Annexe n°1 : SRB	11
Annexe n°2 : Documents annexes SRB	79

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le constat est clair et malheureusement sans appel : l'érosion de la biodiversité est une réalité dramatique dont l'ampleur s'accélère à l'échelle planétaire, mais aussi locale, sans épargner la Région Île-de-France.

Et pourtant, la biodiversité est notre patrimoine commun le plus précieux car notre survie en dépend. La qualité de l'eau que nous buvons, celle de l'air que nous respirons, les cultures et l'élevage qui nous nourrissent sont autant de services rendus par la biodiversité qui nous entoure et dont nous sommes nous-mêmes un élément à part entière.

Laisser la biodiversité disparaître, c'est nous condamner au même sort.

Nous devons agir maintenant, collectivement et individuellement, pour protéger cette richesse irremplaçable contre l'artificialisation des sols, la destruction des habitats, les pollutions de toute nature et l'exploitation non maîtrisée et non circulaire des ressources naturelles.

Notre avenir est à ce prix et c'est l'affaire de tous.

Désignée comme chef de file par le législateur, la Région assume la responsabilité qui lui revient pour fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés et ambitieux, mobiliser les énergies, impulser une indispensable dynamique collective et coordonner l'action concertée des collectivités, des institutions, des associations, des chercheurs, des experts et de toutes les consciences que la simplification et l'étiollement du vivant inquiètent et poussent à agir.

La biodiversité ne se résume pas à l'urgence de son sauvetage.

Elle constitue aussi un enjeu et une opportunité de cohésion et de développement territorial.

La biodiversité régionale doit être préservée pour sa valeur intrinsèque et son rôle central dans le bon fonctionnement des écosystèmes dont dépend la vie humaine, grâce à ses fonctions d'épuration (de l'air, de l'eau) et de régulation du climat liée au cycle du carbone.

Elle doit aussi être préservée car elle est un enjeu d'attractivité de notre territoire pour sa contribution majeure à la qualité de notre cadre de vie.

La biodiversité régionale doit être préservée car elle est un moteur pour l'économie francilienne, un support de dynamisme économique avec des filières agricoles, forestières et touristiques ancrées localement et investies dans la protection d'un patrimoine naturel dont elles sont tributaires.

La biodiversité, enfin, est un formidable gisement d'innovations et d'activités émergentes dans le domaine des biotechnologies et du bio-mimétisme, dont les promesses sont immenses.

Avec une conscience aigüe de ces enjeux et des risques d'irréremédiables pertes qui pèsent sur le vivant, la Région s'est investie depuis 2016 pour redonner ses droits à la Nature dans l'espace régional, qu'il soit dense ou rural.

Depuis le début de la mandature, de nombreuses politiques régionales ont été déployées pour lutter contre l'érosion de notre patrimoine naturel, dans le cadre de l'ambitieuse feuille de route environnementale que s'est fixée l'exécutif régional.

Le Pacte Agricole, la Stratégie régionale forêt-bois et la Stratégie pour le développement des matériaux biosourcés ont scellé un engagement déterminé de la Région pour protéger les terres agricoles et naturelles de l'urbanisation, réduire l'empreinte environnementale de l'activité agricole par la recherche et l'innovation, concilier les usages multiples de la forêt francilienne, entre production de bois, support de biodiversité et accueil du public, ou encore encourager le

recours aux matériaux biosourcés en lieu et place du béton et de l'acier.

La Région a également porté haut ses ambitions pour un territoire régional revégétalisé avec le Plan Vert dont les objectifs initiaux ont déjà été dépassés puisque, grâce à lui et notamment l'acquisition du Bois Saint Martin, les Franciliens peuvent profiter de **plus de 420 nouveaux hectares d'espaces verts accessibles**, sans compter les 170 hectares du Bois de Brou dont l'ouverture au public sera inaugurée au printemps 2020.

En 2017, la Région a de nouveau fait la preuve de son implication pour la Nature et le Vivant en créant la **première Agence Régionale de la Biodiversité de France**, en y associant l'Etat, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Institut Paris Region.

En 2018, enfin, la Région Île-de-France a lancé un dispositif de soutien aux collectivités, aux associations et au monde de la recherche pour les **projets locaux contribuant à la préservation ou à la restauration de la biodiversité dans les territoires**.

Le budget dédié à cet appel à projets a été doublé en 2019, permettant ainsi de soutenir une soixantaine d'initiatives en deux ans.

A l'heure où l'urgence écologique nous est rappelée brutalement par les experts de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la Région est résolue à aller encore plus loin en entraînant avec elle un plus large périmètre d'acteurs pour la défense et la reconquête de la biodiversité d'Île-de-France.

C'est le sens de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité** que je vous propose, à la fois transversale, opérationnelle et partenariale autour d'un cap partagé.

Elaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs franciliens réunis à plusieurs reprises (collectivités, associations, organismes de recherche, gestionnaires d'espaces, entreprise privées...), cette Stratégie propose un cadre d'action territorial cohérent, dépassant les politiques sectorielles et créant des synergies entre domaines d'intervention. Aménagement, santé, climat, transports, agriculture, économie sont autant de domaines dont doivent s'emparer la Région, ses partenaires et l'ensemble des acteurs volontaires pour engager une véritable reconquête de la biodiversité en Île-de-France à l'horizon 2030.

Ce large travail collaboratif, renforcé par l'apport de nombreuses expertises, a conduit à retenir 4 orientations majeures pour un cadre d'action commun. **Santé, économie, aménagement et protection du vivant** ont vocation à s'y faire écho et non plus à s'opposer dans des arbitrages où l'avenir est toujours perdant. En cela, la Stratégie que je vous propose ici est un vrai changement de paradigme dans l'ordre de nos priorités politiques :

o **Améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature :**

Parce qu'en contribuant à la préservation de la biodiversité, on agit directement sur l'amélioration de la santé humaine, la Région s'engage pour réduire les pollutions et faire bénéficier chacun des bienfaits de la nature. La Santé fait aujourd'hui partie des premiers enjeux liés à la défense de l'environnement et l'un ne saurait se concevoir sans l'autre.

o **Faire de la biodiversité un atout économique et une source d'innovation :**

Parce que le fonctionnement des écosystèmes est un support indispensable à nos activités économiques, la Région entend mobiliser les acteurs économiques autour de cette source de valeur et d'attractivité pour nos territoires. Etre un démonstrateur de nos entreprises et de nos start-ups, faire du combat pour l'environnement un enjeu de développement économique est aussi un levier pour faire rayonner notre région en France et dans le Monde, bref de renforcer son attractivité et son image.

o **Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires :**

Parce que l'artificialisation des sols, la perte d'espaces naturels et la disparition de la faune autochtone fragilisent et appauvrissent les territoires franciliens, il est plus que jamais nécessaire de favoriser un aménagement des territoires sobre et équilibré.

o **Protéger la nature, notre capital commun :**

Parce que la préservation de la biodiversité, remarquable comme ordinaire, est l'affaire de tous, chacun peut et doit s'engager pour sa protection. La Région assurera son rôle de chef de file pour restaurer la trame verte et bleue grâce à la mobilisation convergente de l'Etat, des collectivités, des aménageurs, des entreprises.

Ces 4 orientations cardinales, qui sont autant de motifs d'agir, se déclinent en **71 actions** concrètes pour le Vivant.

A ce titre, l'approfondissement, la mise en commun, l'accessibilité et la diffusion des connaissances et des données sur la biodiversité régionale constituent un impératif préalable à tous les autres pour mieux cibler l'action et porter à connaissance.

A cette fin, la mise en place d'un **système régional d'information sur la nature et les paysages** d'Île-de-France sera créé et coordonné par l'Agence Régionale de la Biodiversité dans le cadre plus global d'un « **Portail Environnemental régional** » que la Région mettra en place en 2020 pour structurer et diffuser l'information mise à disposition du plus grand nombre par la mobilisation d'une large communauté d'expertise.

Dans une région aussi dynamique économiquement et démographiquement que l'Île-de-France, **la ressource la plus rare et la plus convoitée est évidemment le foncier**, objet de concurrence d'usages exacerbée par les enjeux économiques et sociaux liés aux besoins d'infrastructures et de logement.

Afin de contenir cette anthropisation des sols et la destruction des habitats qui l'accompagne, le Schéma directeur d'Île-de-France a fixé des limites à la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières.

Plafonnée à 1 315 hectares par le décret de 2013, cette « tolérance » est loin d'être mobilisée puisqu'elle atteint à peine 600 ha aujourd'hui, grâce aux efforts des collectivités et à la vigilance des pouvoirs publics, Etat et Région.

Pour autant, la Région veut aller plus loin et se fixer le **cap de « Zéro Artificialisation nette »**.

Atteindre cet objectif ambitieux nécessitera d'abord d'éviter et réduire au maximum l'empreinte des projets, quel qu'en soit l'échelle. C'est l'objectif poursuivi par la mise en place d'une communauté régionale d'échanges et de partage autour du déploiement de la séquence Eviter – Réduire – Compenser (ERC) inscrite dans la loi pour que tous les acteurs, des institutionnels aux maîtres d'ouvrage, en passant par l'Institut Paris Region, les bureaux d'études et les associations s'en approprient les fondements.

L'une de ses missions de cette instance sera de recenser les sites sur lesquels la compensation peut offrir la meilleure plus-value écologique pour les proposer aux porteurs de projets.

Ensuite, il est impérieux d'offrir des alternatives à la consommation de terres agricoles ou en espace de nature, c'est tout l'objet du **Plan Friches de la Région Île-de-France**.

Enfin neutraliser l'effet net de l'artificialisation quand elle n'est pas évitable, impose de mener une politique de reconquête active, par la **renaturation** d'espaces que des décennies d'aménagement foisonnant ont extrait du capital naturel régional.

La Région se fixe comme objectif le « **zéro phyto** », de façon progressive sur les espaces productifs et beaucoup plus rapide sur l'espace public et les délaissés d'infrastructures. A cette fin, la Région s'engage à **doubler le nombre de communes franciliennes accompagnées pour passer en « zéro phyto » d'ici 2021 pour atteindre l'objectif de « 100% de communes en zéro phyto » en Île-de-France en 2025.**

La Région mobilisera également les gestionnaires **d'infrastructures de transport** pour transformer ces lignes de fracture des écosystèmes, qui plus est consommatrices de produits phytosanitaires, en de véritables corridors gérés de façon durable, comme autant d' **«autoroutes à abeilles ».**

Par ailleurs, dans les terres cultivées, la Région renforcera son appui aux **agriculteurs dans la transformation de leurs pratiques et de leur modèle agronomique pour accélérer la réduction de leur empreinte environnementale.**

Sur le **glyphosate**, la Région a créé un **Domaine d'Intérêt majeur (DIM)** sur les alternatives au glyphosate et **doublera dès 2020 le budget dédié au financement des MAEC Biodiversité pour accompagner les agriculteurs franciliens dans les zones de tension liées à la mise en place des ZNT en 2020.**

Parce que la trame verte et bleue est essentielle au cycle de vie de la faune et de la flore, la Région engagera un programme de restauration volontariste pour **recréer des continuités écologiques** : d'ici à 2030 la Région Île-de-France et ses partenaires soutiendront ainsi la création de 500 km de haies et de bosquets et la renaturation de 150 km de berges.

Ce programme ambitionnera la création d'une **trame noire** en accompagnant les territoires dans la réduction de la pollution lumineuse, néfastes aux espèces nocturnes comme d'une manière générale à la santé humaine.

Sanctuariser de nouveaux espaces et protéger les espaces à forte valeur écologique doit être une priorité ; la Région et ses partenaires pourront mobiliser la diversité d'outils de protection à disposition. En particulier, les **Réserves Naturelles Régionales (RNR)** constituent un outil essentiel pour préserver le patrimoine naturel remarquable et le valoriser auprès du grand public. Dans cette nouvelle Stratégie Régionale pour la Biodiversité, la Région affirme donc son soutien aux 12 RNR déjà présentes sur son territoire et propose **la création ou l'extension de 4 RNR d'ici à 2025** afin de consolider le réseau francilien d'espaces naturels protégés.

Pour mettre en œuvre ce volet d'actions, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030 mobilisera un ensemble de partenaires de la Région Île-de-France, au premier rang desquels, **l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)** porteuse d'une ingénierie et d'une expertise essentielles pour accompagner les acteurs dans leurs engagements en faveur de la biodiversité. Aux côtés de la Région et de l'ARB, **l'Institut Paris Region, les services déconcentrés de l'Etat, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), la Banque des Territoires, l'Agence des Espaces Verts (AEV), la SAFER... contribueront activement à la mise en œuvre de la Stratégie grâce à leurs compétences complémentaires.**

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) et les Réserves Naturelles Régionales (RNR) constituent quant à eux de véritables laboratoires pour expérimenter la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie sur le terrain et leur rôle moteur permettra la diffusion de bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire régional.

A cet égard, la Région soutient avec force le classement d'un **5^{ème} Parc Naturel Régional** en Île-de-France, dans la Brie des Deux Morin, dont le périmètre est riche d'espaces classés et protégés.

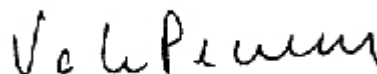
Au-delà de ses partenaires traditionnels, la Région Île-de-France entend **inciter l'ensemble des**

acteurs franciliens à s'engager pour la biodiversité en proposant des leviers pour faciliter l'action. Ainsi, **la Région triplera le budget de son dispositif de soutien aux actions locales en faveur de la biodiversité** sur la période 2020-2022.

Au regard de l'urgence et de l'ampleur du défi qui se présente à nous, **plus de 200 millions d'euros** seront mobilisés par la Région Île-de-France pour mettre en œuvre la Stratégie Régionale de la Biodiversité d'ici 2025 **et 400 millions d'euros à l'horizon 2030.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 21 NOVEMBRE 2019

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2020 - 2030

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'environnement, et notamment son article L. 110-3 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

VU la délibération n° CR 71-13 du 26 septembre 2013, relative à la nouvelle ambition pour la biodiversité en Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 modifiée, portant délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016, relative à la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides ;

VU la délibération n° CR 2017-50 du 10 mars 2017, portant approbation du Plan Vert ;

VU la délibération n° CR 2017-93 du 23 novembre 2017, portant création de l'Agence Régionale de la Biodiversité ;

VU la délibération n° CP 2019-096, relative à l'Appel à projet biodiversité - Appel à projet plan vert et politique régionale en faveur de la biodiversité : premières affectations pour 2019 ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2019 ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CR 2019-060 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Adopte la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030, portant l'ambition forte de la Région Île-de-France pour la protection et la reconquête de la biodiversité francilienne, ci-jointe en annexe 1 et son annexe 2.

Article 2 :

Délègue à la commission permanente du conseil régional l'adoption et la modification des règlements d'intervention relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030.

Article 3 :

Abroge, à la date du 31 décembre 2019, la délibération n° CR 71-13 du 26 septembre 2013 susvisée, relative à la nouvelle ambition pour la biodiversité en Île-de-France.

Article 4 :

Décide de créer un « Portail Environnemental » pour mettre à la disposition des Franciliens toutes les informations et données disponibles relatives à la biodiversité, et plus généralement à l'environnement en Île-de-France.

Article 5 :

S'engage à accompagner le dispositif Territoires engagés pour la Nature pour mobiliser 100 collectivités d'ici 2021.

Article 6 :

S'engage à favoriser la création d'un réseau international de Régions mobilisées pour la biodiversité.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe n°1 : SRB

**Stratégie Régionale pour la
Biodiversité (SRB)
de la Région Île-de-France
2020-2030**

Table des matières

Introduction	3
La biodiversité au cœur des missions de la Région Île-de-France	3
Une Stratégie co-construite avec les acteurs franciliens	4
1. La biodiversité en Île-de-France : état des lieux et enjeux	6
2016-2019 : quatre années d'action régionale au service de la biodiversité	6
L'état de la biodiversité en Île-de-France	7
Les grands enjeux de biodiversité en Île-de-France	14
2. Orientations, objectifs et actions de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité	18
Améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature	20
Faire de la biodiversité un atout économique et d'innovation	30
Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires	40
Protéger la nature, notre capital commun	51
3. Pilotage, mise en œuvre et suivi de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité	66
Une mise en œuvre partagée des objectifs de la Stratégie	66
Un pilotage et un suivi étroits	66
Des indicateurs pour suivre l'avancement de la Stratégie	66

Introduction

La biodiversité au cœur des missions de la Région Île-de-France

La Région Île-de-France agit en faveur de la biodiversité en s'appuyant sur des **compétences fortes** qui lui ont été confiées par la loi. Elle porte, conjointement avec l'Etat, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et a impulsé en 2017 la création de la première Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB) de France. C'est encore la Région qui accompagne et soutient la création, le fonctionnement et les investissements des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et des Réserves Naturelles Régionales (RNR), territoires privilégiés pour la préservation de la biodiversité.

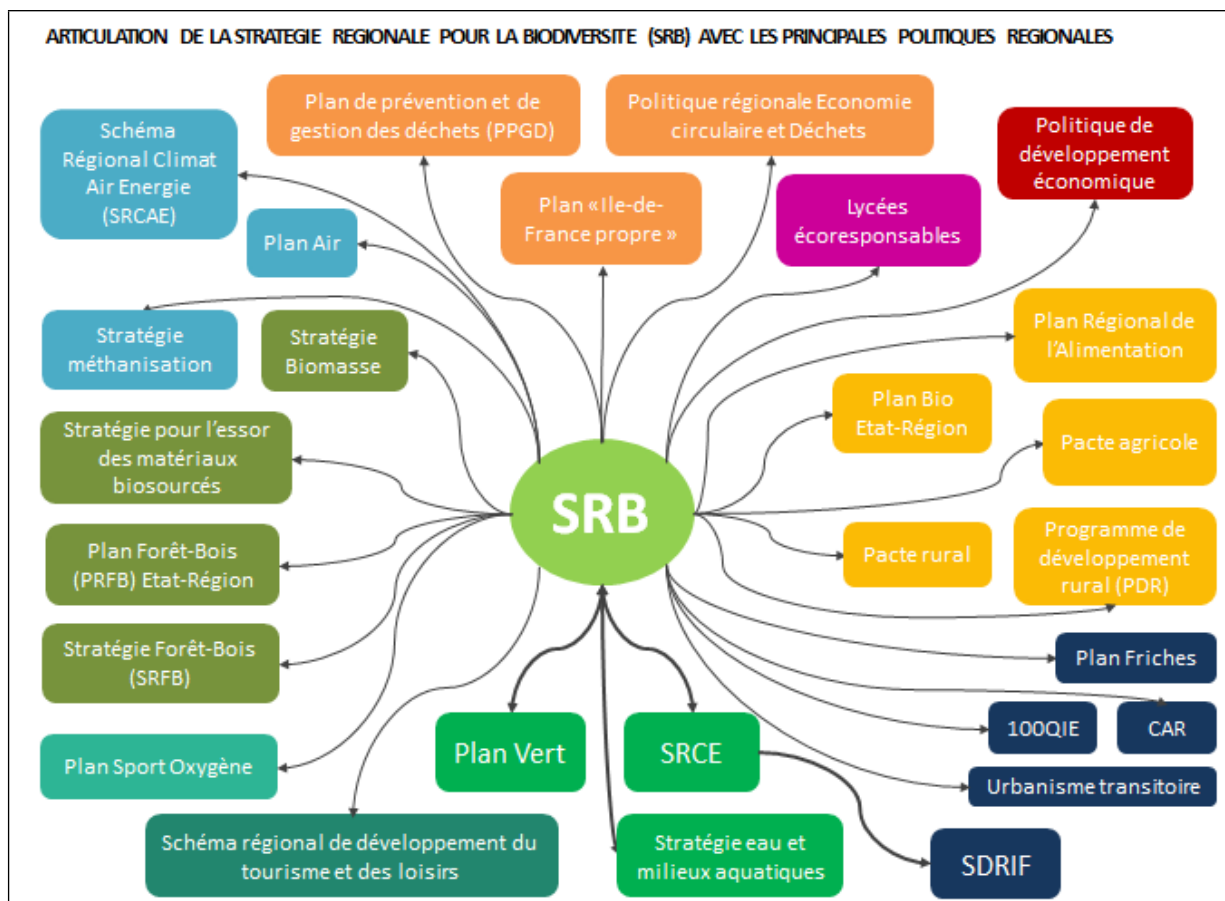
Conformément à la loi MAPTAM¹, la Région Île-de-France incarne **un chef de filât dynamique et déterminé** pour la protection de la biodiversité. En accompagnant et en coordonnant l'action des acteurs franciliens, elle joue un rôle structurant pour la cohérence des politiques menées en faveur de la biodiversité aux échelles régionale et infra-régionale.

La **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)** constitue une véritable affirmation de ce chef de filât régional. Pilotée par la Région et élaborée sur la base d'une large concertation avec les acteurs locaux, elle offre un cadre de référence commun pour guider l'action, renforcer les synergies et la complémentarité entre tous les acteurs œuvrant pour la biodiversité à l'échelle régionale. La Stratégie Régionale pour la Biodiversité est également garante de **l'intégration transversale des enjeux de biodiversité** dans les politiques publiques, en cohérence avec la loi biodiversité de 2016².

En effet, si les politiques sectorielles portant sur les milieux naturels sont essentielles pour la préservation de la biodiversité, elles ne peuvent suffire à elles seules à enrayer son déclin. La Région dispose de nombreuses compétences qui sont autant d'opportunités de **créer des synergies entre les politiques régionales** ayant un impact direct ou indirect sur la diversité du milieu naturel. Elle est chef de file pour l'aménagement et le développement durable du territoire, mais aussi pour le climat, la qualité de l'air et l'énergie, pour l'intermodalité et la complémentarité des modes de transport. Responsable avec l'Etat de l'élaboration et de l'application du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), la Région est également chargée de l'élaboration et du suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Elle intervient par ailleurs en matière de développement économique, de recherche, d'innovation, d'économie circulaire... La Stratégie Régionale pour la Biodiversité a pour vocation naturelle à diffuser dans le corpus des politiques régionales afin de garantir leur contribution à la protection et à la reconquête de la biodiversité francilienne.

¹ Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

² Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages



Ce vaste champ de compétences et sa capacité à mobiliser les acteurs font de la Région un échelon essentiel pour agir efficacement en faveur de la biodiversité. C'est ce rôle que la Région Île-de-France entend assumer pleinement avec cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité, ambitieuse, pragmatique et partenariale.

Une Stratégie co-construite avec les acteurs franciliens

Pour l'élaboration de cette nouvelle Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030, la Région Île-de-France a réuni les membres fondateurs de l'Agence Régionale de la Biodiversité (Région Île-de-France, Etat, AFB, Institut Paris Region, AESN) au sein d'un **Comité Technique** afin de structurer la réflexion et de définir un **processus méthodologique** permettant d'intégrer au mieux la parole des acteurs franciliens. Le travail de ce Comité Technique, permettant de réunir toutes les compétences et de croiser les expertises, a constitué un gage fort de cohérence et de pertinence pour l'élaboration de la Stratégie et l'anticipation de sa mise en œuvre.

Le 28 septembre 2018, un **premier atelier** a lancé la phase d'identification des objectifs et des actions permettant de les atteindre en réunissant plus de 80 partenaires. Territoires, associations, organismes de recherche, gestionnaires d'espaces, exploitants agricoles, entreprises... tous ont échangé sur sept enjeux majeurs (Biodiversité, Sols, Climat, Paysages, Economie, Reconnexion Homme-Nature, Santé) et ont identifié des **problématiques et des objectifs unanimement partagés**. Cet atelier a également permis de constituer un **recueil de réponses très diversifiées** : actions locales ou d'ampleur régionale, mesures existantes à amplifier ou d'autres, totalement nouvelles, à implémenter.

Ce recueil d'actions a été retravaillé en Comité Technique afin de proposer une structuration mettant en évidence des **orientations propres à l'Île-de-France** et des **objectifs communs** pour guider l'action des acteurs. Un **deuxième atelier**, qui a rassemblé plus de 40 partenaires, le 14 décembre 2018, a été l'occasion de préciser et d'affiner les pistes identifiées pour traduire de manière opérationnelle le chemin nécessaire pour atteindre les objectifs partagés.

Ce premier exercice de **construction participative** a été consolidé par un **appel à contributions** adressé à l'ensemble des collectivités franciliennes (communes, intercommunalités, Départements) et à de nombreux organismes impliqués pour la biodiversité (associations, établissements publics, entreprises, organismes socio-professionnels...). Avec un contenu très riche et de nombreuses propositions, les réponses reçues ont permis d'étoffer et de compléter le travail issu des deux ateliers.

En parallèle de la mobilisation des acteurs franciliens, un travail interne a été mené afin d'assurer une **transversalité** de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité grâce à de nombreux **échanges entre services de la Région**.

La **présentation d'une première ébauche de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)**, le 23 mai 2019, a permis de garantir la pertinence scientifique du diagnostic sur lequel se fonde la Stratégie.

Forte de ce processus partenarial et itératif, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030 porte une vision partagée des enjeux et définit un cadre de référence commun pour l'action. Au-delà d'une stratégie du conseil régional d'Île-de-France, il s'agit d'une vision commune du territoire francilien et des acteurs de la région pour enrayer l'érosion de la biodiversité et engager sa reconquête.

1. La biodiversité en Île-de-France : état des lieux et enjeux

2016-2019 : quatre années d'action régionale au service de la biodiversité

Depuis quatre ans, la Région a fait le choix de mener une politique engagée en faveur de la biodiversité, centrée sur la **protection des milieux naturels et leur aménagement**, et **l'amélioration du cadre de vie** des Franciliens.

Dès 2016, elle a adopté sa nouvelle **stratégie pour l'eau et les milieux aquatiques et humides** (CR 103-16), pour favoriser la désimperméabilisation, la gestion alternative des eaux pluviales, la restauration des milieux aquatiques et humides, ainsi que la transition vers le zéro phyto. Depuis le début de la mandature, **plus de 240 opérations** relevant des milieux aquatiques et humides ont été accompagnées par la Région à hauteur de 14,4 millions d'euros, dont le projet pour la renaissance de la Bièvre dans le secteur du parc départemental du Coteau à Arcueil Gentilly. Cette stratégie favorise également la mise en place de **contrats « trames vertes et bleues »** sur les territoires, comme le projet « Pour reconquérir la biodiversité, la baignade en Marne et l'eau dans la ville », élaboré par le syndicat Marne Vive et ses partenaires, qui a été approuvé par la commission permanente le 4 juillet 2018.

La première **Agence Régionale de la Biodiversité** (ARB) de France a été créée en 2017 par la Région Île-de-France et ses partenaires (AFB, DRIEE, Institut Paris Region, AESN). Ses missions portent sur le développement des connaissances, l'accompagnement des politiques régionales, l'ingénierie et l'expertise, la sensibilisation et la formation, en faisant un support essentiel pour les acteurs franciliens.

C'est aussi en 2017 que la Région a adopté le « **Plan Vert d'Île-de-France : la nature pour tous et partout** » (CR 2017-50), qui vise la réduction de la carence en espaces verts et de nature accessibles au public sur l'ensemble du territoire francilien. Dans ce cadre, la Région a déjà soutenu **77 projets**, permettant la **création de plus de 421 hectares d'espaces verts et la mise en accessibilité au public de plus de 49 hectares** d'espaces existants, pour une dotation totale de plus de 29,1 millions d'euros. S'ajoutent également à ce bilan les 170 hectares du Bois de Brou qui seront ouverts au public au printemps 2020.

La Région s'est également engagée dans la **lutte contre l'érosion de la biodiversité** et sa reconquête via des appels à projets annuels. En 2018 et 2019, **53 dossiers** ont ainsi été soutenus avec une enveloppe globale de **plus de 2 millions d'euros**. Dans ce cadre, la Région a apporté son soutien à des associations et des collectivités pour des opérations en faveur d'espèces ciblées, comme la Chouette Chevêche dans les Yvelines, ou de milieux remarquables, tels que les pelouses calcicoles en Essonne ou les zones humides de l'Orge.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son soutien aux **Réserves Naturelles Régionales** (RNR), intervenant ainsi pour la préservation des milieux naturels exceptionnels. La création d'une douzième RNR sur le site des Etangs de Bonnelles a été actée en 2016 (CR 182-16). Plus récemment, l'année 2018 a été marquée par **l'inauguration de la maison et du parcours pédagogique de la réserve du Grand-Voyeux** sur la commune de Congis-sur-Therouanne en Seine-et-Marne.

L'action régionale, conjuguée à celle des collectivités locales et des acteurs privés, a ainsi permis des avancées notables pour préserver la biodiversité francilienne, sous ses multiples formes.

Mais pour positive que soit l'action régionale, l'actualité récente et les rapports réalisés par les experts internationaux de l'IPBES nous pressent d'accélérer, comme elle enjoint d'agir tous les acteurs publics et la conscience citoyenne. En effet, l'état

de la biodiversité continue à se dégrader, avec un déclin accéléré qui se fait sentir aux échelles mondiale, nationale et locale.

L'état de la biodiversité en Île-de-France

Véritable locomotive de la croissance et du dynamisme du pays, l'Île-de-France a connu au cours du dernier siècle de **profondes transformations** qui ont fortement impacté les milieux naturels : les marais, tourbières et autres zones humides ont été drainés ; les prairies, landes et pelouses maintenues par pâturage ont fortement diminué avec le décrochage de l'élevage. Tout le réseau de haies et bosquets – lieux de gîte et couvert pour nombre d'espèces – qui maillait les plaines agricoles a quasiment disparu. L'urbanisation et les infrastructures de transport associées ont progressé rapidement, en détruisant ou en fracturant de nombreux espaces naturels et agricoles. Toutes ces transformations ont mené à une **simplification importante des paysages périurbains et ruraux** et à une **fragmentation des espaces de nature**.

La biodiversité francilienne a souffert de ces mutations et connu depuis un siècle une dégradation marquée. On a ainsi vu disparaître les **espèces les plus sensibles aux activités humaines**. Toutefois, les atteintes à la biodiversité ne se traduisent que très rarement par l'extinction d'espèces, mais plutôt par le **déclin de leurs populations**. Les chauves-souris, par exemple, n'ont perdu aucune espèce en un siècle dans la région, mais leurs effectifs ont chuté de plus de 90% pour certaines d'entre elles (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées, notamment). Parallèlement à la régression des espèces les plus fragiles, apparaissent des **espèces plus tolérantes**, parfois d'origine lointaine, s'accommodant de l'anthropisation, au point, dans certains cas, de prendre le dessus de façon invasive.

La **dégradation** et parfois la **disparition des habitats** sont identifiées comme le premier facteur de déclin des populations pour toutes les espèces. Un autre grand facteur de déclin est évidemment le **réchauffement climatique** : il ne bénéficie qu'en partie aux espèces d'affinité méridionale, celles-ci ne s'adaptant pas aux changements avec suffisamment de plasticité, et pénalise fortement les espèces d'affinité nordique. Ainsi, toutes les **listes rouges réalisées en Île-de-France** dressent un constat inquiétant : selon les groupes évalués, **entre 25% et 40% des espèces sont menacées**, qu'il s'agisse de taxons très diversifiés comme celui des plantes, ou de petits ordres tels que les chauves-souris. Presque à chaque fois, ils comptent des **espèces déjà éteintes** au niveau régional, dans une proportion qui atteint jusqu'à 15% pour les papillons diurnes.

Ce panorama propose un regard synthétique sur la biodiversité francilienne **par grands milieux** - urbains, agricoles, forestiers et humides - et **par grands ensembles taxonomiques** - la flore, les vertébrés et les invertébrés.

ETAT DE LA BIODIVERSITE PAR MILIEUX

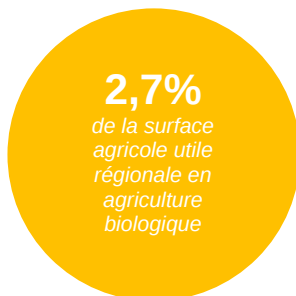
Un réel potentiel pour favoriser la nature en ville

Les **milieux urbains** couvrent environ **22% du territoire régional**, faisant de l'Île-de-France la région la plus artificialisée de France. L'étalement urbain et l'artificialisation des sols qui en est indissociable, puissantes menaces sur la quantité et la qualité des habitats disponibles pour la biodiversité, ont ralenti leur rythme depuis le milieu des années 2 000. D'environ 1 800 hectares par an, la consommation des terres agricoles et

naturelles est tombée actuellement à **588 hectares par an³**, bien en deçà de la trajectoire fixée par le SDRIF en 2013, qui plafonne à 1 315 hectares l'artificialisation théoriquement autorisée chaque année.

Si la variété des conditions écologiques offertes par la ville lui permet d'accueillir une certaine **diversité d'espèces**, la taille réduite des espaces de nature, leur qualité écologique et leur isolement les uns des autres impactent l'**abondance** et la **capacité de déplacement des espèces urbaines**. Le **manque de ressources alimentaires et de lieux de reproduction** affecte particulièrement les populations d'insectes ou encore les oiseaux spécialistes du bâti comme le Moineau domestique. De plus, la ville agit comme un filtre pour les espèces les plus vulnérables à la fréquentation humaine, aux pollutions de l'air, des sols, de l'eau, ainsi qu'aux pollutions sonores et lumineuses, qui sont remplacées par des **espèces tolérant ces perturbations, plus généralistes et plus mobiles**.

La biodiversité des milieux urbains franciliens est **riche mais fragile** en termes d'abondance, de stabilité, de déplacements et d'interaction entre espèces. Renforcer les populations présentes, accompagner les dynamiques écologiques pour restaurer un réseau fonctionnel d'interactions entre espèces sont des actions nécessaires pour rendre les cités franciliennes plus vivables et plus durables. **La gestion écologique des espaces verts** qui se généralise et que soutient la Région est une première étape pour améliorer la **qualité écologique des lieux de nature** encore présents dans les villes franciliennes. La **création de nouveaux espaces de nature** est une priorité, en particulier dans les communes carencées en espaces verts, ce qu'encourage et soutient la Région avec détermination dans le cadre de son **Plan Vert**.



Les milieux agricoles, enjeux pour notre territoire

Près de la moitié du territoire est occupée par les **paysages agricoles**. Ceux-ci ont été progressivement grignotés par l'urbanisation, selon un rythme presque deux fois supérieur à celui de la consommation des milieux naturels.

Encouragées par les signaux de la PAC, la **simplification du paysage agricole** et la **prédominance des grandes cultures** ont à l'évidence affecté la biodiversité et les **populations de papillons, de plantes messicoles et d'oiseaux** dans les espaces cultivés. Par exemple, le nombre d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles a chuté de près de moitié (44%) entre 2004 et 2017.

Les **pratiques favorables à la biodiversité**, portées par des agriculteurs volontaires, doivent donc être encouragées, ce à quoi s'emploie la Région depuis le début de la mandature, avec

³ Institut Paris Region, Mode d'Occupation des Sols 2017

des objectifs réaffirmés dans le cadre du Pacte Agricole : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) bénéficient aux espèces d'oiseaux en déclin, la mise en place de haies limite le déclin des papillons, l'agriculture de conservation et l'agriculture biologique sont extrêmement favorables à la faune du sol et donc aux chauves-souris qui s'en nourrissent.

De lanterne rouge au regard de sa part d'agriculture biologique en 2015, la Région Île-de-France est en 2019, et pour la deuxième année consécutive, la première région en nombre des conversions à l'**agriculture biologique**. Celle-ci est ainsi passée de 2,7% de la surface agricole utile de la région en 2017 (15 000 hectares certifiés) à 5% fin 2019 (29 000 hectares certifiés), conformément à la trajectoire ambitieuse fixée par le Pacte Agricole, visant à tripler les superficies dédiées en cinq ans et à atteindre 45 000 hectares en 2022.

Les forêts, réservoirs majeurs de biodiversité de la région

Les **forêts franciliennes** couvrent plus de **280 000 hectares**, soit **près de 24% de la surface régionale**. Majoritairement privées, elles appartiennent à 148 000 propriétaires différents et sont donc associées à une certaine diversité de pratiques. La forêt publique - domaniale, régionale et communale - est principalement représentée par les grands massifs (Fontainebleau, Rambouillet, Sénart, Arc boisé ...).

L'importance des milieux forestiers pour la biodiversité francilienne est incontestable: ils représentent **près de 70 % des réservoirs de biodiversité** identifiés dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). La biodiversité forestière semble du reste se porter mieux que celle des autres milieux : les forêts abritent un **large éventail de milieux naturels intra-forestiers** et **flore riche**. Ils constituent également le **principal habitat pour les mammifères et les amphibiens** en Île-de-France. Cela est certainement lié à la taille des espaces forestiers, à leur résilience et à une **évolution de la gestion sylvicole**, plus en phase avec les cycles de vie de la biodiversité. Ces acquis sont à entretenir et à renforcer.

Les forêts publiques jouent également un rôle de **portail vers la nature** pour de nombreux Franciliens. Très fréquentées, elles totalisent environ **100 millions de visites par an**, dont 17 millions pour la seule forêt de Fontainebleau.



Des milieux aquatiques et humides à restaurer

La superficie totale des **zones humides et aquatiques** recoupe en partie celle des autres milieux, puisque certaines forêts et zones agricoles sont humides, et que le milieu urbain compte



des plans d'eau. Ces milieux couvrent **plus de 4% du territoire**, dont 1,3% de zones en eau (étangs et rivières) et environ 2% de zones humides (forêts alluviales, marais, prairies humides...). Parmi eux, près de 30 000 mares sont dénombrées en Île-de-France.

Les milieux humides accueillent une **biodiversité extrêmement variée et hautement spécialisée**. Désormais **mieux protégés** après un déclin majeur de leur surface au cours du 20^{ème} siècle, les milieux humides ont une importance particulière pour de nombreuses espèces d'amphibiens, d'insectes et de plantes. Il est crucial de maintenir leurs fonctionnalités écologiques, au regard de leurs rôles pour la biodiversité et de leur utilité, par exemple face aux risques d'inondation. Dans cette optique, les **opérations de restauration écologique** par de nombreuses collectivités et soutenues par la Région sont encourageantes, avec des résultats réels et documentés.

La région compte **4 557 km de cours d'eau permanents** et **3 785 km de cours d'eau intermittents**. La grande majorité de ces linéaires est composée de **petits cours d'eau situés en tête de bassin**, qui abritent de nombreuses espèces spécialistes. De manière globale, de nombreux cours d'eau ont subi de **nombreuses interventions humaines** et ont aujourd'hui une **fonctionnalité écologique altérée**. Avec l'aide de la Région, notamment, des **opérations de restauration** se multiplient par exemple avec des effacements de seuil qui permettent le retour progressif de certaines espèces comme les Aloses et la Lamproie marine.



Résultats synthétiques des 6 listes rouges régionales élaborées à ce jour en Île-de-France

La flore

La flore d'Île-de-France se compose actuellement d'**environ 1 600 fougères et plantes à fleurs**, dont environ **un tiers sont menacées**.

La **destruction**, la **dégradation** et la **simplification des habitats** sont les principales menaces qui pèsent sur cette flore : près de la moitié des plantes menacées sont associées aux pelouses, prairies ou landes ; 30% aux milieux humides et aquatiques ; plus de 15% aux milieux anthropisés ; 10 % aux forêts et autres boisements. Associées au **réchauffement climatique**, les pressions sur les habitats induisent un **déclin global des populations** de plantes et un **changement de la composition de leurs communautés**.

Environ **200 espèces de plantes** bénéficient d'une **protection**

Environ
1 600
fougères et
plantes à fleur

143
espèces
végétales « en
danger critique
d'extinction »

réglementaire en Île-de-France : il est interdit de les cueillir et leurs populations ne doivent pas être détruites lors de projets d'aménagement. Néanmoins, des dérogations peuvent être consenties par l'Etat, et la situation des **143 espèces classées « en danger critique d'extinction »** est d'autant plus inquiétante que la moitié d'entre elles ne comptent aucune station mise à l'abri d'éventuels aménagements au sein d'un espace naturel protégé.

28

espèces
d'oiseaux
disparues
depuis 1900

27

espèces
d'oiseaux
apparues depuis
1900

-55%

de Pipistrelles
communes en
11 ans

Les vertébrés

La **situation du territoire francilien**, au centre du Bassin Parisien, permet la coexistence d'espèces d'affinité atlantique, continentale, méditerranéenne et boréo-alpine. Cette dernière catégorie, cantonnée à quelques vallées et surtout au cœur de massifs forestiers, se trouve particulièrement menacée par le **réchauffement climatique**. Des espèces telles que la Mésange boréale, la Vipère péliade ou l'Hermine disparaissent progressivement de la région. A l'inverse, certaines **espèces d'affinité méridionale** font leur première apparition dans la région ou deviennent plus fréquentes.

Les actions de conservation ou de protection ont favorisé de façon spectaculaire le **retour de certaines espèces remarquables**. On a ainsi vu revenir le Castor le long de l'Essonne depuis 2016, le Balbuzard pêcheur se reproduit depuis 2005 dans les marais de Fontenay-le-Vicomte et l'on attend la preuve de la reproduction de la Cigogne noire. Lorsque des efforts déterminés sont fournis et des moyens conséquents déployés, les résultats peuvent advenir assez vite, contribuer à ouvrir une fenêtre sur la nature pour les Franciliens et faire la preuve de notre capacité collective à agir pour la biodiversité et à faire mentir la fatalité.

Au contraire, ce sont désormais certaines **espèces encore abondantes** il y a peu qui se raréfient à une vitesse inquiétante. Pipistrelles communes et Noctules communes ont vu leur population décliner respectivement de 55% et 75% en 11 ans. La disparition progressive des Moineaux qui affecte la région parisienne, ainsi que le déclin des hirondelles et des martinets dans les campagnes franciliennes doivent aussi nous alerter sur l'état de notre environnement.

Les invertébrés

La catégorie des **invertébrés** étant très large, il est impossible de dresser un état des lieux précis de la plupart des groupes qui le composent et nous ne disposons pas, à l'échelle de l'Île-de-France, d'études menées sur le long terme permettant d'avancer des chiffres exacts sur le déclin des insectes.

Les enjeux de conservation des **libellules** semblent être moins alarmants que ceux des autres insectes, avec encore des **découvertes d'espèces** auparavant inconnues de la région. Du côté des **papillons de jour**, les disparitions sont beaucoup plus nombreuses (18 espèces depuis 1950) et ne sont compensées que par de rares apparitions. La **raréfaction des pollinisateurs** (abeilles domestiques et sauvages, bourdons, mouches...) est quant à elle particulièrement problématique, avec des effets directs sur l'alimentation humaine.

L'**usage des produits phytosanitaires**, qui concerne largement le territoire et pas uniquement les zones cultivées, est désigné comme responsable du déclin des insectes. La deuxième grande cause de ce déclin est l'**altération des habitats**, par **dégradation** et la **destruction directe des milieux humides** (de nombreux insectes se reproduisent dans l'eau) et par l'**urbanisation**. Les **changements climatiques** affectent également les populations : plus vite encore que chez les vertébrés, on constate une **régression des espèces d'affinité nordique** et l'**apparition d'espèces méridionales**. Ces évolutions sont particulièrement visibles chez les libellules, dont les espèces les plus menacées sont caractéristiques de milieux frais alors que des espèces méridionales ont colonisé la région en l'espace de quelques décennies.

Le déclin de la biodiversité francilienne est clairement visible, que ce soit à travers la dégradation des milieux ou l'effondrement de certaines populations d'espèces, même si des évolutions sont encourageantes. Des mesures ont été prises pour protéger le **patrimoine naturel à caractère exceptionnel** avec des outils de protection tels que les Réserves Naturelles Régionales (RNR) et Nationales (RNN), les Réserves Biologiques Intégrales (RBI) forestières ou les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) et de Géotope (APPG). Au total, **en 2019, plus de 7 000 hectares sont soumis à une protection forte en Île-de-France, soit 0,6% du territoire.** Si une progression de cette surface a été constatée depuis 2011, ces chiffres sont encore éloignés de l'objectif de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) définie par l'Etat en 2010, qui visait à couvrir 2% du territoire métropolitain avec une protection forte d'ici à 2019. Ces espaces protégés sont très efficaces pour maintenir des populations d'espèces rares et des milieux remarquables et l'augmentation de leur superficie est un levier essentiel pour préserver la biodiversité. De la même façon, les **sites Natura 2000** constituent un outil clé pour la protection des milieux naturels et des espèces qui y vivent mais ils ne couvrent que **8% du territoire régional** contre une moyenne nationale de 13%.

62

espèces de
libellules

112

espèces de
papillons de jour

Plus de

1 500

espèces de
papillons de nuit

Les grands enjeux de biodiversité en Île-de-France

Le travail participatif associant les acteurs franciliens a permis de faire émerger une **matrice des grands enjeux et défis, actuels et futurs, concernant la biodiversité** en Île-de-France. Ces enjeux identifiés par les acteurs franciliens constituent la **clef-de-voute de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité** : ces enjeux structurent les orientations stratégiques, les objectifs prioritaires et les actions de la Stratégie.



Contraction de « diversité biologique », la **biodiversité** comprend l'ensemble des dimensions du vivant : **diversité des écosystèmes et des milieux, diversité des espèces**, mais aussi **diversité génétique** au sein de chaque espèce. Elle porte en elle une **dimension dynamique** puisque les composantes du vivant interagissent et évoluent sans cesse.

La biodiversité, dont l'Homme est partie intégrante, fait aujourd'hui face à une **érosion massive** qui touche tous les continents, toutes les catégories d'espèces, y compris les plus communes. Ce constat implique à la fois une **responsabilité éthique** particulière, du fait de son origine anthropique, mais également une **urgence vitale**, tant la vie humaine dépend des services fournis par la nature.

Dans ce contexte, les enjeux pour préserver et restaurer la biodiversité sont de :

- Améliorer la **connaissance de la biodiversité** pour guider l'action ;
- Préserver le **patrimoine naturel francilien** ;
- Assurer la **robustesse (fonctionnalité et résilience) des écosystèmes** ;

- Rétablir un **réseau écologique fonctionnel** (Trame verte et bleue) ;
- Susciter une **prise de conscience sociétale de l'importance de la biodiversité** et de son érosion due aux activités humaines (au même titre que l'enjeu climatique qui a fini par s'imposer aux esprits).

Sols et biodiversité

Les **sols** sont les supports indispensables de la vie terrestre, de notre production alimentaire, des habitats et des infrastructures naturels et humains. Leurs **modes d'occupation** et les **pratiques d'aménagement et de gestion** conditionnent le développement de la faune et de la flore, l'**artificialisation des sols** engendrant de lourdes pertes pour la biodiversité. Il est dès lors indispensable de préserver des sols naturels, notamment en ville, mais également de veiller à la **qualité de ces sols** en diminuant les **sources de pollution** qui sont d'origines multiples.

Les enjeux sont donc de :

- Limiter la **consommation** et l'**artificialisation des sols naturels** ;
- Garantir la **qualité** et la **fertilité des sols** ;
- Encourager les **pratiques à bas intrants chimiques** (phytosanitaires et engrais).

Climat et biodiversité

Tout au long de l'histoire de la Terre, les conditions climatiques ont influencé le vivant et ont conduit à son évolution pour s'adapter à leurs variations. Depuis le début de l'ère industrielle cependant, le phénomène d'anthropisation prenant de l'ampleur a enclenché un **bouleversement climatique global** dont la rapidité est bien supérieure aux changements qui ont jusqu'alors jalonné l'histoire climatique. Ce bouleversement se caractérise par une **augmentation des aléas climatiques** (pluies intenses, sécheresses...) en intensité et en fréquence. Les équilibres des **interactions entre le climat et la biodiversité** s'en trouvent modifiés, à une vitesse qui ne permet pas toujours au vivant de s'adapter. Faciliter cette adaptation est essentiel, d'autant plus que la nature et la biodiversité peuvent être **sources de solutions face aux changements climatiques**, notamment en ville.

Les enjeux face aux changements climatiques sont de :

- Assurer la **résilience urbaine** grâce aux Solutions fondées sur la Nature ;
- S'appuyer sur la biodiversité pour l'**atténuation des changements climatiques** avec la **séquestration carbone** par les écosystèmes agricoles et forestiers ;
- Veiller à l'articulation entre **transition énergétique** et biodiversité ;
- Faciliter l'**adaptation de la biodiversité** et les **migrations climatiques des espèces** grâce à une trame verte et bleue fonctionnelle ;
- Maintenir les **milieux aquatiques et humides** et accompagner leur adaptation aux changements climatiques.

Paysages et biodiversité

L'Île-de-France est caractérisée par une **diversité de paysages** issue de son histoire, qui constitue un **patrimoine culturel et naturel** indispensable à préserver. Les activités humaines ont eu tendance à **uniformiser ces paysages** et à **fragmenter les territoires**, avec un impact fort sur la diversité des espèces et leur capacité à se déplacer dans l'espace. Dans ce contexte, la politique de la trame verte et bleue vise à restaurer un réseau écologique fonctionnel en s'appuyant sur l'ossature du paysage.

L'enjeu est ici de :

- Restaurer la **diversité des paysages ruraux et des mosaïques agricoles** ;
- Renforcer la **place des arbres et des arbustes** en zones urbaines et rurales ;
- Rétablir le **socle naturel du paysage urbain** ;
- Garantir la fonctionnalité des **lisières forestières** et des **berges de cours d'eau**.

Économie et biodiversité

Première région économique de France, l'Île-de-France est caractérisée par un réseau dynamique d'entreprises et un large éventail d'activités. Ce dynamisme économique s'accompagne inévitablement de **pressions sur la biodiversité** : artificialisation des sols, exploitation des ressources, pollutions...

Et pourtant, la biodiversité est un **atout pour les entreprises franciliennes**. Tout d'abord parce que la plupart des activités économiques dépend fortement de la biodiversité, productrice de matières premières et pourvoyeuse de services multiples (qualité paysagère, qualité de l'eau, régulation du climat...). Mais également parce que les entreprises peuvent s'en inspirer pour innover et développer de nouvelles filières économiques.

Pour concilier biodiversité et économie en Île-de-France, les enjeux sont de :

- Valoriser les **services écosystémiques** ;
- Faire de l'**ingénierie écologique** une opportunité pour des secteurs d'activité de pointe ;
- Réduire l'**empreinte écologique de la croissance francilienne** et accompagner la **transition écologique des entreprises** ;
- Valoriser les **espaces de nature comme facteur d'attractivité** de l'Île-de-France ;
- Faire redémarrer la **filière élevage**, une opportunité économique bénéfique à la biodiversité francilienne.

Santé de l'Homme et de la biodiversité

La **santé humaine** et l'**état de la biodiversité** dépendent fortement des écosystèmes dans lesquels ils vivent : un écosystème fonctionnel fournira à l'être humain et à l'ensemble des autres espèces des services essentiels, tels que la **production de nourriture**, la **purification de l'air et de l'eau**, la **régulation des parasites et des maladies**... La **présence de nature** près de chez nous est **gage de bien-être** à la fois physique et psychologique. Mais ces impacts positifs sont rendus possibles par le bon état de la biodiversité. Dégradée, celle-ci ne rendra que des services moindres.

L'enjeu est donc de :

- Limiter les **sources de pollutions néfastes à l'Homme et la Biodiversité** ;
- Réduire les **points noirs environnementaux** et les **inégalités environnementales** ;
- Améliorer le **bien-être des Franciliens** en lien avec la **réduction de la carence en espaces de nature** ;
- Préserver les **interactions entre santé humaine, végétale et animale**.

Reconnexion Homme-Nature

Le développement industriel et urbain nous a progressivement éloignés de la nature et l'ingénierie a permis à l'Homme de **modifier son environnement** jusqu'à gommer presque totalement le **socle naturel de certains espaces**.

Ainsi, les villes n'ont plus que peu d'accroche à l'environnement naturel sur lequel elles se sont construites et présentent une biodiversité très maîtrisée dans leurs espaces verts.

En Île-de-France, les liens avec la nature se sont particulièrement distendus avec le temps, avec trop peu d'occasions de vivre des **expériences de nature**. Une **prise de conscience de l'importance de la biodiversité** et de la nécessité de sa **préservation** émerge. Elle est essentielle pour rétablir ces liens entre l'Homme et la nature, dont il fait partie intégrante.

Les enjeux sont ici de :

- Développer une **culture de la nature** (sensibilisation, pédagogie, formation) ;
- **Impliquer les Franciliens** et favoriser la **reconnexion au vivant** ;
- Favoriser l'**accès aux espaces de nature et à la nature en ville**.

Les enjeux présentés dans cette synthèse ne sont pas nécessairement des enjeux spécifiques à l'Île-de-France mais ils y trouvent une résonance particulière du fait des caractéristiques du territoire. Les activités humaines y exercent des pressions soutenues sur les milieux et les espèces, engendrant le déclin que nous connaissons. Pour faire face à cette situation, rassembler les acteurs et les mobiliser est primordial. C'est ce qu'entend réussir la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, grâce à la définition d'objectifs partagés avec les acteurs franciliens et à la mise en œuvre d'actions efficaces et concertées, dans l'objectif d'une cible commune.

2. Orientations, objectifs et actions de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité

Les travaux menés depuis février 2018 avec les partenaires du Comité Technique et les acteurs franciliens ont abouti à la définition d'une Stratégie Régionale pour la Biodiversité d'Île-de-France qui se veut :

- **Attractive**, pensée au bénéfice des Franciliens et des territoires, et présentant la biodiversité comme un atout pour l'Île-de-France ;
- **Partenariale** avec des enjeux et des objectifs partagés par les acteurs franciliens ;
- **Opérationnelle** avec des actions concrètes en faveur de la biodiversité ;
- **Transversale** grâce au développement de synergies avec d'autres politiques régionales.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité propose **4 orientations stratégiques** pour répondre aux enjeux franciliens :

- A/ Améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature**
- B/ Faire de la biodiversité un atout économique et d'innovation**
- C/ Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires**
- D/ Protéger la nature, notre capital commun**

Ces quatre orientations ont été déclinées en **15 objectifs prioritaires**, facilement appropriables et déclinables par les acteurs du territoire en fonction de leurs compétences.

La Région Île-de-France et les partenaires fondateurs de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (AFB, DRIEE, AESN, Institut Paris Region), ainsi que l'AEV, s'engagent à traduire ces objectifs en **71 actions opérationnelles**. Ce plan d'actions partenarial se veut évolutif et met en évidence des actions nouvelles ou prioritaires, sans couvrir l'intégralité des actions menées par chacun des partenaires.

**LES 4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES 15 OBJECTIFS PRIORITAIRES
de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité d'Île-de-France 2019-2030**

Orientation stratégique A Améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature	A1/ Limiter les pollutions et leurs impacts sur la santé et la biodiversité
	A2/ Faciliter l'accès aux espaces de nature partout et pour tous
	A3/ Agir pour la biodiversité et la santé des jeunes Franciliens par l'exemplarité des établissements scolaires
Orientation stratégique B Faire de la biodiversité un atout économique et d'innovation	B1/ Soutenir les entreprises qui innovent avec et pour la nature
	B2/ Promouvoir une alimentation respectueuse de la biodiversité
	B3/ Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France en valorisant son patrimoine naturel et paysager
Orientation stratégique C Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires	C1/ Atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » en Île-de-France
	C2/ Encourager la prise en compte de la biodiversité par les collectivités territoriales
	C3/ Renforcer l'intégration de la biodiversité dans la planification des territoires
	C4/ Convoquer le respect de la biodiversité et les Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement
Orientation stratégique D Protéger la nature, notre capital commun	D1/ Protéger les espaces et les espèces
	D2/ Restaurer la trame verte et bleue régionale
	D3/ Gérer les différents espaces de manière favorable à la biodiversité
	D4/ Améliorer la connaissance grâce à l'observation de la nature
	D5/ Renforcer la sensibilisation des Franciliens

Si la biodiversité est parfois perçue comme vectrice de maladies ou d'allergies, elle est avant tout la condition indispensable à une bonne santé humaine. Elle joue un rôle central dans la régulation des maladies, elle est la source de notre alimentation mais aussi des médicaments que nous utilisons pour nous soigner, elle renforce notre système immunitaire... Son érosion peut dès lors avoir des conséquences particulièrement néfastes pour notre santé.

C'est le parti pris de l'approche « *One Health* » (« *Une seule Santé* »), développée au niveau international et intégrée dans les politiques nationales, qui pointe les interdépendances profondes qui lient santé humaine, végétale et animale. Ces interdépendances ont par ailleurs été reconnues par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui a souligné que la dégradation du fonctionnement des écosystèmes est un facteur aggravant des risques sanitaires.

Afin de préserver ces **interactions positives entre biodiversité et santé humaine** et **d'améliorer en même temps l'état de la biodiversité et la santé des Franciliens**, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité identifie trois objectifs prioritaires :

Objectif prioritaire A1	Limiter les pollutions et leurs impacts sur la santé et la biodiversité
Objectif prioritaire A2	Faciliter l'accès aux espaces de nature partout et pour tous
Objectif prioritaire A3	Agir pour la biodiversité et la santé des jeunes Franciliens par l'exemplarité des établissements scolaires

Les pollutions qui impactent la santé végétale, animale et donc humaine, ont des origines multiples. Elles peuvent concerner les sols, l'eau, l'air, la lumière et le bruit ; elles peuvent être visibles, comme les dépôts sauvages, ou invisibles. Leurs effets peuvent être perceptibles à court terme, comme l'impact de la pollution lumineuse sur le cycle de vie des animaux nocturnes, ou avoir des effets moins visibles mais tout aussi dangereux. Notamment, les perturbateurs endocriniens, qui s'accumulent dans les écosystèmes depuis des décennies, commencent à faire ressentir leurs effets extrêmement néfastes sur la biodiversité et la santé humaine.

L'ensemble du territoire francilien et de sa population n'est pas exposé de la même manière à ces sources de pollution, qui n'ont pas la même intensité selon les zones géographiques. Cela peut engendrer des inégalités environnementales avec des zones très affectées ou cumulant différents types de pollutions.

Face à ces pollutions, la présence de nature est un atout pour minimiser les effets sur la santé humaine (absorption des particules fines, filtration naturelle de l'eau...) mais il est nécessaire pour cela de maintenir des écosystèmes fonctionnels et en bonne santé. Il est donc essentiel de mettre en œuvre des solutions qui améliorent à la fois la santé des écosystèmes et celle des Franciliens :

- Réduire le recours aux intrants chimiques en ville et à la campagne ;
- Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines ;
- Réduire les déchets dans les espaces de nature ;
- Diminuer la pollution lumineuse partout en Île-de-France ;
- Lutter contre les perturbateurs endocriniens ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Améliorer la connaissance sur les impacts des pollutions pour la santé humaine et la biodiversité.

De nombreuses actions déjà engagées

Une diminution de l'usage des produits phytosanitaires sur l'espace public

- **Stratégie Eau, milieux aquatiques et humides** : plus de 1,1 million d'euros engagés par la Région depuis 2016 pour l'achat de matériel alternatif à l'usage des produits phytosanitaires
- **Recensement cartographique des pratiques des collectivités** par l'ARB : en 2019, au moins 464 communes franciliennes ont totalement abandonné l'usage des produits phytosanitaires.

La lutte contre les dépôts sauvages, priorité de la mandature

- **Plan « Île-de-France propre »** : 4,8 millions d'euros engagés par la Région depuis 2016 pour prévenir les dépôts sauvages et mettre en place des solutions pérennes pour la collecte et la gestion des déchets dans les territoires

Vers une Île-de-France sans perturbateurs endocriniens

- Adoption et signature par la Région de la **Charte « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens »**

Vers une meilleure qualité de l'air

- **Plan Régional pour la Qualité de l'Air** adopté en 2016 : mise en place d'un fonds Air bois expérimental dans l'Essonne qui a permis le remplacement de 315 chaudières à bois polluantes ; aide à l'acquisition de plus de 3000 véhicules propres depuis 2017 pour les artisans et les petites entreprises ; lancement d'un appel à

projets sur l'air intérieur ; soutien financier de la Région à la communauté d'innovation AIRLAB ; expérimentation dans le métro pour réduire les particules fines

Un engagement pour la réduction de l'empreinte écologique agricole

- **Pacte Agricole 2018-2030** : objectif x3 la surface en agriculture biologique pour atteindre 45 000 hectares en 2022
- **Aide à la conversion et au maintien en agriculture biologique** : 1,2 millions d'euros engagés par la Région en 2018 et 2019
- **Programme de Développement Rural 2014-2020** : soutien conjoint de la Région, de l'Etat et de l'AESN aux agriculteurs pour la réduction des intrants chimiques
- **Plan Bio Etat-Région 2014-2020** : structuration de la filière biologique en collaboration avec les services de l'Etat
- **Innovation agricole** : 1 million d'euros engagés par la Région sur la période 2019-2021 pour diminuer et cibler l'usage des intrants chimiques et, plus globalement, pour réduire l'empreinte écologique de la production agricole francilienne

Pour renforcer l'action de lutte contre les pollutions néfastes à l'environnement et à la santé humaine, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :



Doubler le nombre de communes en « zéro phyto total » d'ici à 2021, puis atteindre 100% des communes franciliennes sans phyto en 2025

Pilotes : Région Île-de-France / Institut Paris Region-ARB

Partenaires potentiels : communes, communautés d'agglomération, gestionnaires d'espaces verts, PNR...

La dynamique engagée par les collectivités franciliennes vers le « zéro phyto » doit être démultipliée et les collectivités seront encouragées à aller au-delà de la réglementation établie par la Loi Labbé : en stoppant l'usage de tous les produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse et/ou classés dangereux pour l'environnement et la santé humaine, et ce sur tous les espaces, même ceux non concernés par la loi (cimetières, terrains de sport...). Pour atteindre l'objectif de 100% des communes en « zéro phyto total » en 2025, la Région renforcera le soutien déjà engagé pour l'achat de matériel alternatif et l'élaboration de plans de gestion adaptés. Afin d'accompagner cette évolution, l'ARB proposera un accompagnement méthodologique, notamment par la diffusion de ressources techniques et l'organisation de formations. En parallèle, la connaissance sur les pratiques de gestion des communes sera affinée grâce à la cartographie de l'ARB.



Diminuer les impacts de l'éclairage public et déployer la trame noire en Île-de-France, en s'appuyant notamment sur l'expérience des PNR franciliens

Pilotes : Région Île-de-France / Institut Paris Region-DEUR et ARB

Partenaires potentiels : PNR, Institut Paris Region-AREC, collectivités, MNHN, ANPCEN...

La diminution de la pollution lumineuse et la création d'une trame noire sont des leviers d'action locaux avec des bienfaits forts pour la biodiversité, pour la santé humaine, mais aussi pour la consommation énergétique locale. Afin d'accompagner les collectivités dans l'appropriation de ces enjeux majeurs, la Région soutiendra financièrement la diminution des impacts de l'éclairage public. Ce dispositif intégrera des critères ambitieux pour assurer qu'économies d'énergie et préservation de la biodiversité soient recherchés de concert. En parallèle, l'Institut Paris Region

dressera un état des lieux des pratiques franciliennes en matière d'éclairage nocturne et identifiera des zones sensibles où développer la trame noire est prioritaire. Les PNR franciliens et des collectivités engagées (rurales et urbaines) seront également mobilisés pour faire le bilan de leurs expériences. Ce bilan, complété par le retour d'autres expériences menées sur le territoire français, permettra d'identifier et de diffuser les éléments méthodologiques pertinents pour déployer la trame noire de manière opérationnelle et l'intégrer comme un enjeu à part entière de la planification et de l'aménagement du territoire.

Affirmer l'exemplarité de la Région dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens

Pilote : **Région Île-de-France**

Partenaires potentiels : collectivités, AEV, Institut Paris Region, organismes de recherche...

Substances chimiques invisibles que l'on retrouve notamment dans les cosmétiques, dans certains plastiques et certains revêtements, ou encore dans les produits phytosanitaires, les perturbateurs endocriniens affectent aussi bien la faune et la flore que les êtres humains, pouvant provoquer des maladies, des troubles de la croissance ou de la reproduction... Première Région à avoir signé la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », l'Île-de-France entend affirmer son exemplarité en prenant des actions fortes telles que l'élimination des récipients en plastique et des couverts en plastique à usage unique dans les structures de restauration collective qu'elle a à sa charge. Cette vigilance face aux perturbateurs endocriniens sera intégrée dans les cahiers des charges des achats de la Région, notamment en ce qui concerne les produits d'entretien. Egalement, la Région supprimera totalement l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses propriétés et espaces verts. Par ailleurs, les Franciliens seront sensibilisés à travers la plateforme *Île-de-France Smart Services* et les bénéficiaires de subventions régionales seront encouragés à signer à leur tour la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».

Amplifier les actions de reconquête de la qualité de l'air

Pilote : **Région Île-de-France**

Partenaires potentiels : Institut Paris Region-AirParif, organismes de recherche...

En réponse aux défis posés par la pollution atmosphérique sur la santé, la qualité de l'eau et la qualité de vie, la Région a mis en œuvre dès 2016 un ambitieux Plan « Changeons d'air en Île-de-France ». Si le bilan des nombreuses mesures mises en place met en évidence des résultats encourageants, la Région veut aller plus vite et plus loin. C'est pourquoi, en 2020, des moyens exceptionnels seront mobilisés en faveur de la qualité de l'air. Ainsi, la Région, premier financeur d'Airparif, augmentera de 132 % le budget alloué à la réduction des impacts de la pollution de l'air, par rapport au budget 2019. Notamment, pour accompagner le succès du dispositif « Véhicules propres » à destination des petites entreprises, la Région mobilisera en 2020 10 millions d'euros en faveur de l'acquisition de véhicules électriques, hydrogène ou GNV. Par ailleurs, le chauffage résidentiel au bois étant la première source d'émission dans l'atmosphère de particules en suspension en Île-de-France, la Région renforcera son action pour remplacer les chaudières à bois polluantes : les aides accordées aux particuliers par la Région au titre du fonds air-bois, qui avaient fait l'objet d'une expérimentation dans 4 territoires de l'Essonne, seront déployées sur l'ensemble du territoire francilien en 2020, en partenariat avec l'ADEME. Ainsi, la Région accompagnera financièrement les franciliens pour l'achat d'un équipement neuf performant en remplacement d'un foyer fermé d'avant 2002.

Accompagner des thèses de recherche appliquée au territoire francilien sur les impacts des pollutions sur la biodiversité et la santé humaine

Pilote : **Institut Paris Region**

Partenaires potentiels : universités, laboratoires de recherche, FRB, Bruitparif, Airparif...

Soutenir la recherche appliquée à l'Île-de-France est essentiel pour améliorer la connaissance sur les impacts des pollutions sur la faune et la flore, et adapter l'action en conséquence, en particulier pour des pollutions comme le bruit, les perturbateurs endocriniens ou la lumière. L'Institut Paris Region accompagnera donc des thèses appliquées sur ces thématiques, en proposant des sujets à des laboratoires de recherche, en participant à des jurys de thèses et en accueillant des doctorants au sein de ses équipes.

Au cœur de nos territoires, ruraux comme urbains, les espaces verts et de nature ouverts au public sont des lieux qui accueillent une biodiversité ordinaire et remarquable. Les Franciliens y trouvent des espaces de déconnexion, de détente et de loisirs qui améliorent le cadre de vie, mais aussi la santé physique et le bien-être psychologique, notamment grâce à la pratique de sports de plein air. Grâce à leur végétation et à leurs sols perméables, les espaces verts et de nature améliorent la qualité de l'air, captent du CO₂, isolent du bruit, offrent des îlots de fraîcheur en période de fortes chaleurs... Qu'ils soient installés à proximité directe des habitations ou qu'ils soient plus éloignés, ils sont essentiels au bien-être des Franciliens et au maintien de la biodiversité.

Ces espaces verts du quotidien ou récréatifs de fin de semaine sont aussi l'occasion pour les Franciliens de se reconnecter avec une nature qui a progressivement quitté les zones fortement urbanisées. Garantir l'accès à des espaces de nature pour tous les Franciliens est donc une priorité, en particulier dans les zones qui souffrent d'une carence en espaces verts ou de nature. Mais il est important de veiller à ce que l'aménagement et la gestion de ces espaces soient menés de manière à concilier les différents usages et assurer la préservation de la biodiversité. Les acteurs franciliens doivent donc se mobiliser pour :

- Prendre en compte et préserver le patrimoine naturel pré-existant lors de la création de nouveaux espaces verts ;
- Concevoir et aménager les nouveaux espaces verts de manière favorable à la biodiversité ;
- Intégrer la biodiversité comme facteur central dans la gestion et l'entretien des espaces verts existants ;
- Développer un réseau de liaisons douces facilitant l'accès aux espaces de nature et jouant un rôle de corridors écologiques ;
- Favoriser la pratique des sports de nature, en veillant à l'adoption de pratiques écoresponsables (voir Objectif D5).

De nombreuses actions déjà engagées

Plus d'espaces verts accessibles aux Franciliens, une ambition régionale

- **Plan Vert de l'Île-de-France** : en 2016, adoption de l'objectif de + 500 ha d'espaces verts et boisés d'ici à 2021. Fin 2019, plus de 29,1 millions d'euros ont été engagés par la Région pour soutenir 77 projets et contribuer ainsi à la création de plus de 421 hectares de nouveaux espaces verts et à la mise en accessibilité de plus de 49 hectares d'espaces verts existants.

Vers une amélioration de l'accueil et de l'accès du public en forêt

- **Programme Régional Forêt Bois (PRFB) 2019-2029** co-piloté par la Région et l'Etat : amélioration de l'accès aux forêts publiques grâce aux transports en commun et aux déplacements doux

La pratique des sports de nature, facteur de santé et de bien-être

- **Plan Sport Oxygène (PSO)** : soutien aux collectivités pour l'installation d'équipements sportifs en plein-air

Pour rendre la nature accessible au quotidien pour tous les Franciliens, tout préservant sa diversité, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :



Faire du Bois Saint-Martin un projet exemplaire, conciliant de manière innovante la préservation et la valorisation de la biodiversité avec l'accueil du public

Pilotes : Région Île-de-France / AEV

Partenaires potentiels : collectivités, Institut Paris Region-ARB, DRIEE, associations naturalistes, CSRPN, MNHN, entreprises du paysage, pépiniéristes...

Espace naturel remarquable dont l'ouverture au public est programmée en 2020, à l'issue de son acquisition dans le cadre du Plan Vert, le Bois Saint-Martin portera l'ambition régionale d'un projet exemplaire conciliant préservation de la biodiversité et accueil du public. Afin de faire du Bois Saint-Martin un espace d'accueil des Franciliens et de refuge pour la biodiversité, unique au cœur de la Seine-Saint-Denis, la Région chargera l'AEV, en lien avec l'ARB et les experts les plus qualifiés, de réunir un conseil scientifique pour proposer un concept et une méthodologie innovante pour l'ouverture au public du site, permettant de concilier l'accessibilité d'une forêt publique, la gestion exemplaire d'une réserve de biodiversité et un fort volet pédagogique. Parallèlement, l'AEV, en lien avec l'ARB, réalisera un inventaire écologique rigoureux et détaillé du site et intégrera des choix d'aménagement adaptés, notamment au regard de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (création de zones sanctuarisées non accessibles au public, aménagements paysagers diversifiés, conservation des végétaux existants, choix de végétaux locaux, restauration de milieux, réalisation de continuités...). Cet objectif de conciliation sera également intégré dans les plans de gestion du site. Les exigences et retours d'expériences issus de ce projet devront être diffusés et généralisés à l'ensemble des projets d'espaces verts et de nature portés et soutenus par la Région.

Poursuivre le projet « Tégéval Voie Verte », créateur de continuités pour les Franciliens et la Biodiversité

Pilotes : Région Île-de-France / AEV /

Département 94 / SMER

Partenaires potentiels : collectivités, Institut Paris Region, associations naturalistes...

Traversant 8 communes du Val-de-Marne et pénétrant dans l'agglomération centrale, le projet de coulée verte Tégéval est une opportunité remarquable pour offrir aux Franciliens une connexion à la nature, tout en renforçant des continuités écologiques à travers les territoires. En connectant les parcs départementaux, les espaces naturels régionaux et les liaisons douces locales, la Tégéval permet en effet aux Franciliens de se déplacer vers des espaces de nature de proximité ou plus éloignés, mais également de renforcer la place de la nature en ville en recréant des milieux favorables à la biodiversité et des connections entre réservoirs naturels. Depuis 2016, la Région s'est engagée à hauteur de 1 800 000€ annuels dans cette opération exceptionnelle. Aux côtés de ses partenaires, elle poursuivra son soutien fort à ce projet afin de finaliser l'aménagement de 20 km de voie verte, sur une surface de 96 hectares.

Créer la nouvelle forêt de Pierrelaye-Bessancourt, poumon vert du Grand Paris, réservoir de biodiversité et maillon fort des continuités écologiques régionales

Pilotes : Région Île-de-France / SMAPP

Partenaires potentiels : collectivités, Institut Paris Region, associations naturalistes...

Dégradée et fragilisée, la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt dans le Val d'Oise (95) présente un fort potentiel écologique avec des milieux naturels patrimoniaux et une faune et flore diversifiées. Située à l'interface d'importants réservoirs de biodiversité, la forêt commencera à être plantée fin novembre 2019 et pourrait jouer

un rôle pivot dans le réseau de continuités écologiques qui maille l'Île-de-France. Consciente de ce potentiel, la Région s'est engagée dans le projet de renaturation et a acté sa participation financière au projet par délibération du 18 mai 2017 (n° CR 2017-78). Elle a ensuite approuvé, en janvier 2019, la cession pour un euro symbolique des propriétés régionales situées dans le périmètre du projet. Afin de faire de ce site le poumon vert et le réservoir de biodiversité attendu, la Région poursuivra son soutien en affirmant ses exigences quant à la prise en compte de la biodiversité dans les choix d'aménagements et de gestion du site.

Les établissements scolaires franciliens abritent une catégorie particulièrement sensible de la population qu'il convient de protéger des pollutions. Amener les établissements scolaires à garantir une alimentation saine, locale et de saison, notamment biologique, et une gestion écologique des espaces verts est essentiel afin de préserver la santé des jeunes Franciliens et les écosystèmes hébergés par ces établissements.

En accordant une plus grande place à la biodiversité en leur sein, les établissements scolaires peuvent devenir des lieux de refuge pour cette biodiversité, qui apportera des bienfaits sur le bien-être des élèves et des personnels. Préserver et développer la nature est aussi l'occasion de sensibiliser les communautés scolaires à l'importance de la biodiversité pour la vie et la santé humaine. Cette sensibilisation est essentielle dès le plus jeune âge pour permettre aux futurs citoyens que sont les jeunes Franciliens de découvrir le fonctionnement de la biodiversité et d'adopter des modes de vie compatibles avec sa prise en compte et son respect.

Du fait de sa compétence, la Région Île-de-France concentrera son action sur l'exemplarité des lycées en matière de développement durable, et en particulier de biodiversité. Parallèlement, il est essentiel que toutes les collectivités en charge d'autres structures publiques d'éducation (crèches, écoles, collèges, universités...) et plus largement tous les acteurs impliqués dans la vie éducative, se mobilisent pour :

- Favoriser les aliments sains, locaux, de saison, et notamment biologiques au sein des cantines scolaires ;
- Gérer les espaces de manière écologique et favorable à la biodiversité ;
- Sensibiliser largement la communauté scolaire (élèves, enseignants, personnels administratifs et agents techniques) à la biodiversité ;
- Développer l'implication des élèves, apprentis et étudiants dans des projets de préservation ou d'interaction avec la biodiversité ;
- Privilégier des bâtiments (en construction et en rénovation) en écoconstruction, qui prennent en compte la biodiversité et intègrent des aménagements pour l'accueillir.

De nombreuses actions déjà engagées

Des communautés scolaires mobilisées pour la biodiversité

- **Installation de ruches dans les lycées et sur plusieurs sites régionaux**, formation des gestionnaires des lycées à l'apiculture et sensibilisation des communautés scolaires
- **Démarche Lycées Éco-Responsables** : accompagnement de 220 lycées volontaires dans la mise en place de projets d'établissements sur les thématiques du développement durable et de la biodiversité

Un engagement fort pour l'alimentation locale et biologique dans les cantines

- **Plan Pluriannuel d'Investissements Lycées 2017-2027** : objectif 100 % des cantines des lycées franciliens approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux, avec un objectif 50 % de produits bio, d'ici à 2024
- **Pacte Agricole 2018-2030** : valorisation de l'offre alimentaire de qualité issue des filières franciliennes, à l'exemple de la filière blé-pain, pour tous les franciliens, et en particulier les plus jeunes dans les cantines des lycées
- **Soutien financier aux lycées pour l'achat de produits biologiques et locaux**
- **Accompagnement technique et formation des chefs de cuisine et gestionnaires de lycées pilotes**

Un cadre technique rigoureux pour la rénovation et la construction des lycées

- **Programmes techniques et environnementaux** : objectifs de 60% de surface perméable

en neuf et de +10% en rénovation, de préservation de la biodiversité du site et d'installation d'aménagements favorables à la biodiversité

Pour faire des établissements scolaires des espaces exemplaires en matière de santé et de biodiversité, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :

Soutenir la création de potagers biologiques dans les lycées

Pilote : **Région Île-de-France**

Partenaires potentiels : gestionnaires des lycées, DRIAAF...

Conformément au Pacte Agricole, un appel à projets sera lancé afin de soutenir la création de potagers biologiques dans les lycées. Elaborés dans le cadre de projets pédagogiques, ces potagers accueilleront des espaces d'observation de la biodiversité pour renforcer les liens des jeunes Franciliens avec la nature.

Approfondir la connaissance du patrimoine vert et non-bâti des lycées, ainsi que de sa richesse écologique

Pilotes : **Région Île-de-France / Institut Paris Region-DUAT, DEUR et ARB**

Partenaires potentiels : gestionnaires des lycées, associations naturalistes...

Afin d'améliorer la gestion de tous les espaces verts des lycées, la Région et l'Institut Paris Region réaliseront une cartographie fine du patrimoine vert et non bâti (cours, espaces verts, terrains de sports, toitures végétalisées...) des lycées franciliens. Cette cartographie pourra être mobilisée pour réaliser des inventaires faunistiques et floristiques et qualifier la richesse écologique de ces espaces, mais aussi pour analyser les modes de gestion et cibler des établissements à accompagner vers une gestion plus écologique.

Accompagner les établissements volontaires vers la labellisation EcoJardin

Pilote : **Institut Paris Region-ARB**

Partenaires potentiels : établissements scolaires, Plante & Cité, collectivités...

En offrant un référentiel constitué d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, le label EcoJardin est un outil reconnu, qui garantit l'engagement du gestionnaire dans une démarche de gestion écologique. L'ARB accompagnera les établissements volontaires vers la labellisation en faisant connaître le label, en proposant des outils méthodologiques et en organisant des temps de rencontre entre établissements labellisés dans une optique d'amélioration continue des pratiques.

Développer l'offre de formation à la cuisine de saison et sans perturbateurs endocriniens pour les agents des lycées en charge de la restauration

Pilote : **Région Île-de-France**

Partenaires potentiels : centres de formation, Chambre d'Agriculture, GAB Île-de-France, FNAB...

Le développement de l'alimentation locale et biologique dans les cantines doit s'accompagner d'une offre de formation à destination des agents en charge de la restauration, qu'ils soient acheteurs ou cuisiniers, afin de valoriser au mieux les produits. Pour renforcer l'offre existante au regard des objectifs ambitieux fixés par la mandature, de nouveaux partenariats seront élaborés afin de répondre aux besoins de formation des agents. Ces nouvelles formations intégreront notamment la question des perturbateurs endocriniens.

Toute activité humaine et économique est potentiellement génératrice de pressions sur la biodiversité, que ce soit par l'exploitation des ressources, l'émission de pollutions ou encore la fragmentation des habitats. En Île-de-France, région capitale et dynamique, l'activité des nombreuses entreprises concentrées sur le territoire a nécessairement un impact sur les écosystèmes.

Mais la relation entre économie et biodiversité ne peut être réduite à ces impacts. En effet, le fonctionnement des écosystèmes est à l'origine de services indispensables à l'activité économique comme la production de matières premières, la pollinisation, la purification de l'eau, la qualité des paysages... Cette dépendance de l'économie à la biodiversité ne concerne pas seulement les secteurs en prise directe avec les écosystèmes (agriculture, sylviculture, pêche...) mais aussi de nombreux autres secteurs tels que la production et la recherche pharmaceutiques, le tourisme, l'assainissement, la construction... Au total, d'après les sources ministérielles, près de 80% des emplois français seraient concernés par la biodiversité et souffriraient des impacts de sa dégradation⁴.

Des entreprises agissent déjà pour préserver ce capital commun, adoptent des pratiques écoresponsables et réalisent des opérations pour préserver les écosystèmes. Cette implication des entreprises est essentielle, d'autant plus que la biodiversité peut être source d'innovation et permettre le développement de nouvelles filières de pointe. Elle constitue aussi un facteur d'attractivité essentiel pour le territoire francilien en améliorant le cadre de vie des Franciliens et en servant de support pour des activités touristiques et de loisirs.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité fait donc une priorité du lien affirmé entre biodiversité et économie, avec 3 objectifs principaux :

Objectif prioritaire B1	Soutenir les entreprises qui innovent avec et pour la nature
Objectif prioritaire B2	Promouvoir une alimentation respectueuse de la biodiversité
Objectif prioritaire B3	Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France en valorisant son patrimoine naturel et paysager

⁴ Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, *La biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emploi*, 2016

Certaines entreprises font de la biodiversité leur cœur de métier et on observe l'émergence de filières spécialisées qui agissent avec et pour le vivant. Ainsi, la filière du génie écologique propose des solutions innovantes pour gérer les ressources, concevoir et réaliser des aménagements en s'appuyant sur la nature, la filière des matériaux biosourcés propose des matériaux naturels et à impact écologique réduit (bois, paille, chanvre, lin, miscanthus...), les pépinières productrices de flore locale permettent des plantations plus adaptées à l'environnement... Sont considérées comme expertes en biodiversité, toutes les entreprises dont l'activité concourt directement à une meilleure connaissance, gestion, valorisation ou restauration de la biodiversité.

Ces entreprises peuvent constituer en Île-de-France un véritable secteur de pointe, créateur d'emplois sur le territoire régional, dont l'activité rayonne sur l'empreinte écologique de l'ensemble des entreprises franciliennes. En effet, quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises sont de plus en plus souvent à la recherche d'une expertise ou de solutions d'approvisionnement qui leur permettront d'avoir un impact moindre sur l'environnement. Mais il est nécessaire de rendre visible l'offre existante et de soutenir l'essor de ces filières, qui sont encore minoritaires et mal connues des entreprises comme des collectivités.

Au-delà des filières spécialisées, il s'agit de permettre à toutes les entreprises de s'engager pour la nature, en leur proposant de contribuer à des projets de protection et de restauration de la biodiversité. Aussi, les acteurs franciliens doivent se mobiliser pour :

- Identifier et faire connaître les entreprises spécialisées en matière de biodiversité ;
- Encourager l'innovation en lien avec le génie écologique et les Solutions fondées sur la Nature ;
- S'appuyer sur la commande publique pour développer l'activité des entreprises innovantes ;
- Soutenir le développement de filières franciliennes dynamiques, en particulier pour les matériaux biosourcés et la production de végétaux locaux ;
- Faciliter les actions de mécénat des entreprises en faveur de la biodiversité.

De nombreuses actions déjà engagées

Un soutien actif aux entreprises innovantes

- **Paris Region Venture Fund** : soutien aux PME intervenant, entre autres, dans les secteurs de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la sylviculture et de la ville durable, grâce à un fonds d'investissement créé à l'initiative de la Région et de l'Union Européenne
- **Gamme de dispositifs 'Up** : soutien aux PME, start-ups et TPE franciliennes de tous secteurs d'activité

Les matériaux biosourcés, une filière d'avenir en Île-de-France

- **Stratégie Régionale Forêt Bois 2018-2021** : objectif création de plus de 3 000 emplois ; soutien à l'intégration du bois et des matériaux biosourcés dans la construction grâce au dispositif Réflexe Bois-biosourcés ; création d'un cluster international bois-biosourcés
- **Pacte Agricole 2018-2030** : soutien à la diversification des exploitations avec, notamment, des productions non-alimentaires
- **Stratégie pour l'essor des matériaux biosourcés** : soutien à l'implantation d'unités de transformation du bois, de matériaux et de produits biosourcés ; intégration des préconisations sur les matériaux et produits biosourcés dans les achats de la Région
- **Programme de développement rural 2014-2020** : soutien conjoint de la Région, de l'Etat, de l'Union Européenne et du Département de Seine-et-Marne, à la mobilisation, transformation et commercialisation des produits forestiers

Une filière horticulture-pépinière qui se structure avec l'aide de la Région

- Démarche « **Plantes d'Île-de-France** » portée par ÎledeFrance Terre de saveur : début 2019, on comptait 152 entreprises de production horticole et pépinières en Île-de-France, dont 23 sont signataires de la démarche « Plantes d'Île-de-France »
- Signature du **contrat de filière horticulture-pépinière** dans le cadre du Pacte Agricole 2018-2030
- Signature par la Région de la **Charte pour la promotion de la filière horticole ornementale et des aménagements paysagers**

Pour faire de la biodiversité un atout économique grâce à des entreprises spécialisées et innovantes, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :



Soutenir le développement de filières innovantes spécialisées dans la biodiversité grâce au fonds d'investissement *Paris Region*

Pilotes pressentis : Région Île-de-France / Cap Décisif / Institut Paris Region-ARB

Partenaires potentiels : CCI, entreprises...

Pour faire de la biodiversité un secteur moteur de l'économie francilienne, il est nécessaire de soutenir de jeunes entreprises innovantes. C'est pourquoi la Région, avec l'aide de l'ARB et de Cap Décisif cibleront les entreprises de la biodiversité dans le cadre du fonds d'investissement *Paris Region Venture Fund*. Seront notamment ciblées les entreprises du génie écologique et spécialisées dans les Solutions fondées sur la Nature, dont l'expertise est un atout essentiel pour aménager les territoires franciliens. Ce fonds d'investissement mènera des opérations de co-investissement au capital de petites et moyennes entreprises, grâce à un abondement du fonds par la Région, l'Union Européenne et des partenaires investisseurs privés.



Faciliter le mécénat d'entreprise au service de projets locaux de restauration et de préservation de la biodiversité

Pilote : Région Île-de-France

Partenaires potentiels : Institut Paris Region-ARB, AEV, AFB, CDC Biodiversité, MNHN, collectivités, PNR, associations...

Acteurs économiques et sociaux essentiels en Île-de-France, les entreprises peuvent contribuer à la préservation et la restauration de la biodiversité de manière directe, en adaptant leur activité, ou par le biais de programmes de mécénat financier. En complémentarité des dispositifs qu'elle porte, la Région Île-de-France proposera aux entreprises une plateforme de mécénat pour soutenir des projets franciliens de reconquête de la biodiversité identifiés sous la forme d'un « catalogue » de projets finançables en Île-de-France. Valorisable au titre de la RSE, la contribution à cette plateforme constituera pour les entreprises un engagement concret pour préserver le patrimoine naturel, améliorer le cadre de vie francilien et contribuer au maintien des services écosystémiques.

Recenser les entreprises franciliennes expertes en matière de biodiversité pour faciliter leur mobilisation par les maîtres d'ouvrage

Pilote : Institut Paris Region-ARB

Partenaires potentiels : CCI, Paris Région Entreprises, UPGE, A-iGÉco, AFIE, REVER, AGéBio, ASTEE, Gaié...

Afin de faire connaître les entreprises franciliennes spécialisées dans la biodiversité, l'ARB élaborera un annuaire cartographique recensant les entreprises proposant des prestations en matière de connaissance de la biodiversité, de gestion des milieux, de restauration et création d'écosystèmes ou encore de fourniture de matières premières naturelles. Cet annuaire sera diffusé auprès de commanditaires privés et publics (collectivités, entreprises de construction, gestionnaires d'espaces verts...).

Faire connaître et valoriser la filière productrice de semences et flore locales

Pilotes : **Région Île-de-France / Institut Paris Region-ARB**

Partenaires potentiels : AFB, DRIEE, ÎledeFrance Terre de saveur, CBNBP, AEV, PNR, Afac-Agroforesteries, ASTREDHOR, Plante & cité, GIE Pépinières Franciliennes...

L'origine des végétaux que nous plantons dans nos espaces verts ou nos jardins impacte directement la biodiversité : une espèce indigène répondra mieux aux besoins de la biodiversité locale, sera plus adaptée au climat francilien et nécessitera souvent moins d'eau que des espèces exotiques, dans un contexte de pression croissante sur la ressource en eau. La Région souhaite dynamiser cette filière encore insuffisamment connue et mobilisée, aussi bien pour la production de végétaux destinés aux aménagements paysagers, que pour la production de semences potagères anciennes. En s'appuyant sur les démarches existantes, la Région et l'ARB inciteront les collectivités et les entreprises à mobiliser cette filière pour leurs plantations, grâce à l'organisation de formations et de rencontres dédiées. Des outils méthodologiques pourront être élaborés pour guider le choix des essences et pour faciliter l'intégration de clauses dédiées dans les marchés publics.

Avec 48% de son territoire consacrés à l'agriculture et de nombreux emplois associés dans la production mais aussi dans les secteurs amont et aval, le secteur agricole est un atout clé de l'économie francilienne et de son équilibre territorial. La région compte ainsi plus de 5 000 exploitations, qui nourrissent ses habitants, façonnent les paysages et comptent parmi les premiers gestionnaires de la biodiversité. Parce que sa performance et son destin en dépendent, une agriculture durable est indissociablement liée au vivant et à la biodiversité. Ce lien lui impose donc d'en prendre soin, grâce à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, à des techniques permettant de protéger les sols, ou encore à l'entretien d'infrastructures agro-écologiques telles que les haies ou les mares. Or, encouragée pendant des décennies par les signaux de la PAC et la prééminence des exigences de prix, l'activité agricole a aussi exercé des pressions sur la biodiversité, par le recours aux intrants chimiques, la simplification des paysages et des rotations. Il est indispensable aujourd'hui de valoriser et d'encourager des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et de mettre en évidence les bénéfices mutuels que peuvent s'apporter production et nature.

Si les exploitants agricoles sont des acteurs clés, il convient aussi d'impliquer les entreprises œuvrant en amont et en aval de la production agricole dans la reconquête de la biodiversité : l'agrofourniture (semences, matériel agricole...), le transport et la logistique, les industries de transformation, les distributeurs... C'est l'ensemble des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires qu'il faut soutenir vers la transition écologique et le développement de solutions plus favorables à la biodiversité. En recentrant leurs activités vers des circuits courts, en réduisant le nombre d'intermédiaires et les distances de transport et en respectant les saisons, il est possible de réduire les impacts de notre alimentation sur l'environnement et la biodiversité.

Cette transition ne pourra évidemment pas se faire sans le consommateur qui doit être sensibilisé à l'impact de ses comportements alimentaires sur la biodiversité et conseillé dans ses habitudes et ses choix de consommation.

Afin de tendre vers un système agricole et alimentaire plus favorable à la biodiversité, les acteurs franciliens doivent donc s'efforcer de :

- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques favorables à la biodiversité (diversification des productions, gestion des ressources, pratiques d'entretien des terres, MAEC, conversion à l'agriculture biologique...);
- Valoriser les services rendus par la biodiversité et à la biodiversité dans le cadre de l'activité agricole ;
- Former et sensibiliser les entreprises aval et amont à la prise en compte de la biodiversité ;
- Sensibiliser les Franciliens aux liens entre alimentation et biodiversité.

De nombreuses actions déjà engagées

Pour une agriculture francilienne actrice de la transition écologique

- **Pacte Agricole 2018-2030** : objectif 25% des exploitations franciliennes diversifiées (productions, assolements) d'ici à 2022
- **Programme de Développement Rural 2014-2020** : soutien aux agriculteurs s'engageant dans des pratiques favorables à l'environnement via des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), avec plus de 2,706 millions d'euros investis par la Région dans des MAEC ciblées sur la biodiversité entre 2016 et 2019

Un engagement fort en faveur du « Mangeons Francilien »

- **Pacte agricole 2018-2030** : création de la marque « Produit en Île-de-France »

- Soutien à la **création des marques locales** « L'Agneau des Berges d'Île-de-France », « Nos Bovins d'Île-de-France », « La Volaille d'Île-de-France », et enfin « La Baguette des Franciliens »
- Organisation des premières **Assises de l'alimentation francilienne au Salon de l'Agriculture 2019** pour engager la construction d'un plan régional de l'alimentation en concertation avec les acteurs franciliens. Il sera présenté aux élus régionaux au premier semestre 2020

Pour faire de la biodiversité un enjeu central des acteurs du secteur agricole et agroalimentaire, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :



Accompagner les agriculteurs dans la mise en place des Zones de non Traitement en doublant la surface couverte par des MAEC biodiversité dès 2020

Pilote : Région Île-de-France
Partenaires potentiels : Etat, AESN, chambre d'agriculture, AEV, PNR...

Inscrites au Programme de Développement Rural, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les agriculteurs dans l'adoption de pratiques favorables à la biodiversité. Entre 2016 et 2019, la Région a soutenu de manière très volontariste l'introduction de MAEC (0 phyto, couvert végétal, entretien d'infrastructures agro-écologiques...) sur 5 074 hectares. Elle a par ailleurs pris l'initiative en 2017 de proposer à l'ensemble du territoire les MAEC à enjeu biodiversité, qui étaient jusqu'alors réservées à des territoires ciblés. Sans préjudice aux négociations en cours sur la PAC post-2020, la Région a pour ambition de doubler la surface couverte par les MAEC dès 2020, soit une augmentation de plus de 5 000 hectares. Pour ce faire, le budget régional consacré aux MAEC à enjeu biodiversité sera doublé en 2020, avec l'objectif d'accompagner les agriculteurs dans les zones de tension liées à la mise en place des Zones de non Traitement annoncées pour 2020. L'objectif est de faire de ces zones des espaces favorables à la biodiversité grâce à la couverture par les MAEC régionales, permettant d'accueillir et de préserver une faune diversifiée (oiseaux, pollinisateurs, micro-faune...).

Tripler en 5 ans les surfaces en agriculture biologique pour atteindre 45 000 hectares en 2022

Pilote : Région Île-de-France
Partenaires potentiels : AESN, Etat, Chambre d'Agriculture, Pôle Abiosol, ÎledeFrance Terre de saveurs...

Dans le cadre du Pacte Agricole voté en mai 2018, la Région a affiché son ambition pour l'agriculture biologique et s'est fixée l'objectif ambitieux de 45 000 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) en bio à l'horizon 2022. Dans cette optique, elle s'est résolument engagée en décidant d'abonder le soutien de l'AESN au maintien, dont l'Etat s'est brutalement désengagé, et en apportant ses crédits pour soutenir la conversion que l'Etat et l'AESN ne parviennent plus à accompagner. Preuve de l'efficacité des outils mis en place et de la formidable capacité d'adaptation des agriculteurs franciliens, les résultats des premières années de mise en œuvre montrent une progression fortement accélérée de l'agriculture biologique : alors qu'en 2015 les surfaces certifiées en agriculture biologique représentaient 11 200 hectares (2% de la SAU), on compte fin 2019 29 000 hectares cultivés en bio (environ 5% de la SAU), soit une augmentation de plus de 250%. Grâce à cette dynamique, la Région Île-de-France est en 2019 la première région en nombre de conversions à l'agriculture biologique pour la deuxième année consécutive. Pour maintenir cette trajectoire ambitieuse et exemplaire, la Région Île-de-France

poursuivra son soutien affirmé à l'agriculture biologique par l'aide directe aux agriculteurs, mais également par l'accompagnement de la structuration des filières ou encore l'amélioration de l'accessibilité des produits biologiques locaux pour les consommateurs, et en particulier les jeunes, deux axes qui seront développés dans le futur Plan régional de l'Alimentation.

Soutenir les travaux du DIM créé par la Région pour trouver des alternatives au glyphosate

Pilote : **Région Île-de-France**

Partenaires potentiels : organismes de recherche, Chambre d'Agriculture...

En octobre 2019, la Présidente de la Région Île-de-France a annoncé le lancement d'un Domaine d'intérêt majeur (DIM) « émergent » sur la question du glyphosate et sur les alternatives possibles aux intrants chimiques au titre de sa politique de recherche. Il s'agit de créer un réseau de recherche réunissant les chercheurs en agronomie d'Île-de-France, autour de l'innovation en matière de traitement des plantes et des cultures : alternatives au glyphosate, mais aussi aux intrants agricoles, etc. Ce nouveau DIM rejoint les 13 Domaines d'intérêt majeurs déjà soutenus par la Région sur la période 2017-2020, qui contribuent à favoriser le recrutement de doctorants et de chercheurs confirmés, ainsi qu'à l'achat d'équipements scientifiques pour renforcer l'attractivité de l'Île-de-France et l'innovation.

Créer 50 km de haies et bosquets favorables aux pollinisateurs et à la petite faune d'ici à 2021, puis 450 km supplémentaires d'ici à 2030

Pilote : **Région Île-de-France**

Partenaires potentiels : AEV, Institut Paris Region-DEUR et ARB, AESN, PNR, Chambre d'Agriculture, agriculteurs, associations environnementales, fédérations de chasseurs...

Lieux de vie et de passage pour de nombreuses espèces, les haies fixent les sols, protègent les cultures du vent, participent à l'épuration des eaux... L'Île-de-France en compte actuellement 2 753 km, qui constituent des espaces vitaux pour la biodiversité, bénéficient à l'activité agricole et renforcent la diversité et la qualité des paysages ruraux. En respectant les caractéristiques paysagères historiques de chaque territoire, la Région financera la création de 500 km de haies et de bosquets supplémentaires d'ici à 2030, en s'appuyant sur différents dispositifs, dont l'appel à projets Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) à destination directe des agriculteurs. La Région mobilisera également l'AEV pour assurer la plantation de haies sur les propriétés régionales. Ces opérations s'appuieront sur l'outil Ecoline de l'Institut Paris Region (état des lieux cartographique des éléments de biodiversité linéaires ou ponctuels des paysages ruraux). Des éléments méthodologiques seront également diffusés par l'ARB pour assurer la création de haies favorables à la biodiversité et à l'activité agricole, notamment en ce qui concerne le choix des essences (locales, nectarifères, à fruits...), leur implantation (strates multiples, connectivité...) et leur gestion. Le développement de haies urbaines et péri-urbaines pourra également être expérimenté pour recréer des continuités écologiques en ville dans le cadre du Plan Vert ou d'un Appel à Projet dédié à la biodiversité.





Coordonner l'expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux pour les agriculteurs engagés en faveur de la biodiversité

Pilote : **Région Île-de-France**
Partenaires potentiels : AESN, Etat, Chambre d'Agriculture, groupements d'agriculteurs, AEV, entreprises, collectivités...

En modifiant leurs pratiques, les agriculteurs peuvent jouer un rôle essentiel pour la préservation des écosystèmes et les services rendus par la nature (épuration de l'eau, zones d'expansion de crues, préservation des sols...). Convaincue de ce rôle essentiel, la Région coordonnera l'expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en Île-de-France. Pour ce faire, elle identifiera des territoires et groupements d'agriculteurs volontaires pour expérimenter des PSE. Ces territoires seront mis en relation avec des financeurs privés ou publics (AESN, Eau de Paris et autres fournisseurs d'eau potable, entreprises, collectivités...) qui souhaiteraient s'engager aux côtés des agriculteurs pour rémunérer des services environnementaux spécifiques.

Inscrire la biodiversité dans le Plan régional de l'Alimentation

Pilote : **Région Île-de-France**
Partenaires potentiels : Institut Paris Region-DEUR, DRIAAF, ARIA, ÎledeFrance Terre de saveur, CCI, associations de consommateurs, Chambre d'Agriculture, PNR...

Le Plan régional de l'Alimentation, qui sera présenté aux élus régionaux au premier semestre 2020, marque une nouvelle étape dans la politique régionale avec pour objectif principal est de rapprocher les Franciliens de leur assiette par une accessibilité facilitée aux produits locaux et biologiques. Il intégrera les enjeux en matière de biodiversité afin d'en faire une priorité pour l'ensemble des acteurs des filières alimentaires franciliennes et afin de sensibiliser les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires, leurs prestataires et, bien sûr, les consommateurs.

Poursuivre le soutien à la diversification des productions et des assolements

Pilote : **Région Île-de-France**
Partenaires potentiels : Chambre d'Agriculture, PNR...

Adopté en 2018, le Pacte Agricole trace le chemin vers une agriculture francilienne durable, résiliente et performante. A ce titre, la diversification des assolements et des produits est fortement encouragée comme un facteur de résilience essentiel, avec des effets significatifs pour la biodiversité. En effet, la diversification permet de recréer une mosaïque de cultures et de milieux, abritant des espèces plus nombreuses et plus variées qui rendent des services indispensables aux agriculteurs (pollinisation, prédation sur les ravageurs...). Le succès de l'Appel à Projets pour des investissements de diversification et de captation de valeur ajoutée est le signe d'une réelle prise de conscience et marque un tournant que soutient la Région avec volontarisme. A la croisée des objectifs du Pacte Agricole et de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, les moyens consacrés au soutien des investissements visant à la diversification des productions et des activités agricoles seront augmentés en 2020, comme ils l'ont été les années précédentes.

Située au carrefour de plusieurs influences biogéographiques, l'Île-de-France recèle de nombreuses richesses naturelles, avec une grande diversité de milieux et de paysages. Elle abrite des massifs forestiers remarquables, des plateaux agricoles et vallées préservées, des parcs et jardins historiques, de nombreux sites naturels protégés, des espaces urbains abritant une biodiversité insoupçonnée... Ce patrimoine naturel est un véritable atout pour l'attractivité des territoires franciliens : il améliore la qualité du cadre de vie des Franciliens et leur offre un support pour des activités de découverte, de loisirs et de tourisme vert, comme aux nombreux touristes qui visitent la région.

Ces richesses doivent être valorisées auprès des Franciliens, qui peuvent fréquenter les espaces de nature au quotidien ou en fin de semaine, mais aussi auprès d'un public extérieur, français et international, pour diversifier l'offre touristique régionale. La valorisation du patrimoine naturel doit cependant s'opérer de manière maîtrisée : la fréquentation des espaces naturels doit être dimensionnée afin de ne pas porter préjudice à la biodiversité ou aux activités économiques locales. Le développement d'une offre de tourisme et de loisirs de nature peut devenir une opportunité pour préserver la biodiversité, en sensibilisant les visiteurs à l'exigence d'une pratique écoresponsable des espaces. Pour faire émerger une offre francilienne en tourisme vert et en loisirs respectueux de la biodiversité, les acteurs franciliens devront donc veiller à :

- Identifier des sites naturels à valoriser et étudier la compatibilité de leur fréquentation avec la préservation de la biodiversité
- Développer et structurer l'offre de tourisme et de loisirs verts
- Associer au développement de l'offre une réflexion sur les infrastructures associées pour l'accès aux sites, en privilégiant les déplacements doux
- Valoriser le patrimoine naturel et l'offre touristique associée

De nombreuses actions déjà engagées

Une valorisation du patrimoine naturel francilien amorcée

- Lancement par la Région et les PNR franciliens de l'**application « Balades Parcs Naturels IDF »** proposant plus de 80 tracés de balades
- Lancement de l'**application « Balade Branchée »** par l'AEV, en collaboration avec l'Office National des Forêts, les Départements des Yvelines et de Seine-et-Marne
- Recensement des **Arbres remarquables d'Île-de-France** initié dans le cadre de la Mission Arbres

Pour faire de la biodiversité et de la nature un atout touristique en adéquation avec l'impératif de préservation de ce patrimoine, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :



Dévoiler les 100 premiers Arbres Remarquables d'Île-de-France, puis développer et valoriser le réseau des Arbres Remarquables

Pilote : Région Île-de-France

Partenaires potentiels : Institut Paris Region-DEUR et ARB, association A.R.B.R.E.S, AEV, PNR, collectivités, Départements, CAUE, ONF...

Pour valoriser le patrimoine arboré et créer une dynamique régionale autour de sa préservation, la Région Île-de-France a engagé le recensement des 100 premiers Arbres remarquables d'Île-de-France. Ce réseau sera par la suite développé en

intégrant de nouveaux arbres sur la proposition des collectivités ou des citoyens. Le lien entre ces arbres et la biodiversité qui y est associée sera mis en valeur dans les documents de communication associés. Un travail prospectif sera par ailleurs amorcé pour identifier et protéger les futurs arbres remarquables, et penser d'ores et déjà à leur renouvellement.

Développer une offre touristique dédiée pour valoriser les atouts naturels et sites clés de la région

Pilotes : **Comité Régional de Tourisme (CRT) / Institut Paris Region-DE**

Partenaires potentiels : offices du tourisme, AEV, gestionnaires de sites naturels, PNR...

Une cartographie dynamique des sites naturels clés de la région, situés à la fois en zone rurale et en zone urbaine, sera établie par l'Institut Paris Region, en lien avec l'AEV. Cette cartographie pourra servir de base à une étude d'opportunité du développement d'une offre touristique sur ces sites, au regard des objectifs de préservation de la biodiversité. Le CRT et l'Institut Paris Region intégreront ces objectifs pour proposer un plan d'actions pour le dynamisme d'une offre francilienne en tourisme vert pédagogique et de qualité. Des supports de communication associés seront réalisés et pourront notamment être valorisés dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Encourager la pratique des sports de nature comme vecteur de découverte de la nature, en s'appuyant sur la plateforme *Île-de-France Smart Services* et l'application *Parcours Sport Oxygène*

Pilotes : **Région Île-de-France / Institut Paris Region-DEUR, IRDS, ORS et ARB**

Partenaires potentiels : Départements, structures sportives, collectivités, PNR, AEV, organismes de santé, CRT, offices du tourisme...

Dans le cadre de son Plan Sport Oxygène et de son programme *Smart Region*, la Région Île-de-France a initié le développement d'une application proposant des parcours personnalisés de sports de plein air et de nature. Cette application personnalisable (parcours, niveau, environnement, patrimoine, distance, temps...) permettra de lier la pratique physique et/ou sportive à la découverte de la région, de son patrimoine et de sa culture. Afin de valoriser la richesse naturelle francilienne au même titre que son patrimoine historique et culturel, la Région et l'Institut Paris Region intégreront dans l'application des informations sur les milieux naturels traversés par les parcours sportifs. Pour ce faire, ils pourront notamment s'appuyer sur les applications « Balades Parcs Naturels IDF » et « Balades Branchées » développées par les PNR franciliens et l'AEV. Afin de favoriser les pratiques écoresponsables des sports de nature (voir objectif D5), des informations sur les bons comportements à adopter dans les milieux naturels traversés pourront également être intégrées. L'application permettra ainsi aux Franciliens de concilier pratique sportive et découverte de la nature et pourra être diffusée à un public plus large, notamment à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. D'autres supports pourront également être développés pour valoriser la pratique des sports de nature, dont un guide sur les randonnées nature qui sera publié par l'ARB.

Les richesses naturelles des territoires franciliens sont menacées par la consommation et l'artificialisation des sols : l'étalement urbain et la construction d'infrastructures morcellent les espaces naturels, agricoles et forestiers, dégradant la fonctionnalité des écosystèmes. Le cadre posé par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), les actions engagées et la vigilance des acteurs institutionnels, au premier rang desquels la Région au travers notamment de sa convention avec la SAFER sur la veille foncière et des avis qu'elle rend sur les projets de documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT), ont permis de faire chuter la consommation d'espaces agricoles et naturels à environ 588 hectares par an⁵, bien en deçà des 1 315 hectares annuels autorisés par le SDRIF, voté en 2013, et plus en deçà encore de la consommation constatée au début des années 2000 qui avoisinait alors les 1 800 hectares par an. Mais il faut aller plus loin et favoriser un aménagement des territoires à la fois sobre en consommation d'espaces et plus favorable à la biodiversité. Cela doit notamment passer par une application rigoureuse et ambitieuse de la séquence Eviter – Réduire – Compenser (séquence ERC), avec une collégialité institutionnelle porteuse de cette ambition.

Pour atteindre l'objectif recherché de « **zéro artificialisation nette** » à l'échelle régionale, il est essentiel de renforcer la place de la biodiversité à toutes les étapes de l'aménagement de nos territoires, du document de planification à la réalisation des projets. C'est une priorité d'autant plus éminente que la biodiversité peut être source de solutions face aux aléas naturels et aux changements climatiques (régulation des inondations, diminution des îlots de chaleur...) : la résilience de nos territoires passera par une préservation du patrimoine naturel existant et l'introduction de Solutions fondées sur la Nature dans les zones artificialisées.

Pour répondre au défi de l'**intégration de la biodiversité dans l'aménagement des territoires**, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité vise donc 4 objectifs prioritaires :

Objectif prioritaire C1	Atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » en Île-de-France
Objectif prioritaire C2	Encourager la prise en compte de la biodiversité par les collectivités territoriales
Objectif prioritaire C3	Renforcer l'intégration de la biodiversité dans la planification des territoires
Objectif prioritaire C4	Convoquer le respect de la biodiversité et les Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement

⁵ Institut Paris Region, Mode d'Occupation des Sols 2017

Parmi les causes du déclin de la biodiversité tel qu'il est observé, l'artificialisation constitue une menace particulièrement prégnante, qui dégrade les milieux et fragmente les territoires. Elle désigne toute modification de l'occupation des sols s'éloignant d'un fonctionnement naturel ou provoquant un appauvrissement des écosystèmes, pouvant aller de la « bétonnisation » à l'aménagement de surfaces engazonnées pauvres en biodiversité.

Le rythme d'artificialisation des terres a pu être fortement réduit, en deçà même des limites annuelles permises par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF). Mais dans un territoire aussi dynamique et attractif que l'Île-de-France, les projets d'aménagements restent nombreux et le plus souvent nécessaires. Il est dès lors essentiel de trouver des solutions pour parvenir à un développement territorial équilibré, conciliant enjeux économiques, sociaux et environnementaux. L'objectif de « zéro artificialisation nette » fixe un cap ambitieux pour assurer une préservation des espaces naturels et agricoles, tout en permettant la croissance et le développement des territoires.

L'atteinte de cet objectif passe tout d'abord par un effort continu pour ralentir encore le rythme d'artificialisation des terres. La réalisation des projets doit être rendue compatible avec la préservation des espaces et les projets maintenus doivent faire l'objet d'une application déterminée de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) : il s'agit d'éviter et sinon de réduire au maximum l'impact des projets d'aménagement sur la biodiversité et les écosystèmes. En particulier, les projets doivent prioritairement être conçus sur des espaces déjà artificialisés. Les impacts résiduels devront être compensés grâce à des opérations de protection, de gestion ou de restauration d'espaces naturels. Réalisées sur des sites pollués ou délaissés, ces opérations de compensation pourront également contribuer à reconquérir ces espaces pour les rendre à la Nature.

Pour atteindre ensemble l'objectif de zéro artificialisation nette, les acteurs franciliens devront se mobiliser pour :

- Faire du zéro artificialisation nette une priorité dans l'aménagement à toutes les échelles de projet et déployer des outils permettant de l'appliquer localement ;
- Renforcer la place de l'évitement et de la réduction dans l'application de la séquence ERC en Île-de-France grâce à un accompagnement en amont des projets ;
- Favoriser les échanges et la coordination entre acteurs réalisant des opérations de compensation, propriétaires fonciers et opérateurs de compensation ;
- Identifier et assurer la pertinence écologique de la localisation des mesures compensatoires, en privilégiant la restauration d'espaces artificialisés.

De nombreuses actions déjà engagées

Un rythme de consommation des terres fortement ralenti

- **Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)** : définition d'un cadre régional pour l'urbanisation et la préservation des terres, qui a contribué significativement à la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels
- **Contrat de Plan Etat Région 2015-2020** : 300 000 euros engagés chaque année dans le cadre d'une convention avec la SAFER pour assurer la veille foncière et lutter contre le mitage des terres

La compensation expérimentée sur les propriétés régionales

- **Intervention de l'AEV en tant qu'opérateur le cadre de compensations écologiques** : depuis 2014, 10 conventions signées par l'AEV pour la réalisation d'opérations de compensation sur les propriétés régionales

Vers un état des lieux de la compensation sur le territoire francilien

- **Recensement et évaluation des opérations de compensation** réalisées en Île-de-France par l'ARB et la DRIEE

Pour garantir un développement équilibré du territoire francilien et la préservation des terres naturelles et agricoles, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :



Mobiliser les gisements d'espaces disponibles pour limiter l'artificialisation grâce au Plan Friches régional

Pilote : Région Île-de-France

Partenaires potentiels : Institut Paris Region, EPFIF, Banque des Territoires, SAFER, ORF, collectivités, services de l'Etat...

Héritage de choix d'aménagement passés, les friches franciliennes, qu'elles soient industrielles, militaires, commerciales ou même agricoles, constituent autant d'alternatives pour réduire la pression qu'exerce l'étalement urbain sur les espaces naturels et agricoles. En effet, l'utilisation des friches en recyclage urbain permet de répondre aux besoins en logements et infrastructures sans artificialiser de nouveaux espaces et limite de fait la pression de l'expansion urbaine. De plus, certaines friches présentent un potentiel important de désartificialisation et de renaturation : leur reconversion en espaces verts et de nature peut alors contribuer directement à l'objectif de zéro artificialisation nette, tout en améliorant le cadre de vie des Franciliens et la qualité écologique des espaces urbains. En outre, une attention particulière sera apportée pour préserver les espaces de friche à haut potentiel écologique. La Région Île-de-France s'empare de ce sujet majeur avec son Plan Friches Régional et soutiendra, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquérir les Friches Franciliennes », des solutions opérationnelles pour limiter l'artificialisation d'espaces naturels, avec l'appui de l'ingénierie de l'EPFIF, de la Banque des Territoires, de l'Institut Paris Region et de la SAFER.

Cartographier le potentiel de désimperperméabilisation de territoires tests et expérimenter des méthodes de renaturation sur des sites pilotes

Pilote : Institut Paris Region-ARB et DEUR

Partenaires potentiels : CDC Biodiversité, Cerema, DRIEE, Région Île-de-France, IEES Paris, EPFIF, MNHN, AESN, AFB, Espace, FNE IdF, Plante & Cité...

Dans le cadre du projet européen H2020, baptisé ReGREEN, l'Institut Paris Region réalisera une étude innovante sur la désimperperméabilisation en Île-de-France. Cette étude permettra de cartographier le potentiel de désimperperméabilisation sur les territoires et d'estimer la faisabilité de cette désimperperméabilisation en fonction des caractéristiques des sites, offrant ainsi un outil précieux pour guider l'action des collectivités. De plus, l'Institut Paris Region identifiera des sites pilotes sur lesquels seront expérimentées différentes techniques de renaturation dont le succès sera évalué sur la base de critères liés à la biodiversité, au climat et aux bénéfices pour la santé humaine. L'ensemble des conclusions et outils issus de cette étude seront largement diffusés aux collectivités franciliennes, par le biais de livrables, de rencontres et de formations, afin de faciliter la reproduction de ces expériences sur le territoire régional.

Créer une communauté technique francilienne sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC)

Pilotes : Région Île-de-France / Institut Paris Region-DEUR, ARB et DUAT / DRIEE

Partenaires potentiels : AFB, opérateurs de compensation (CDC Biodiversité, GIP

Biodif), aménageurs, propriétaires, AEV, SAFER, ORF, PNR...

En association avec les acteurs franciliens concernés, la Région, l'Institut Paris Region et la DRIEE mettront en place une communauté de travail régionale sur la séquence ERC afin que le plus grand nombre d'acteurs s'en approprie la logique et en maîtrise les modalités. Celle-ci aura pour but de favoriser les échanges sur les pratiques ERC et de partager les informations et outils à disposition. Cette communauté aura notamment pour vocation de diffuser les principes d'application de la séquence ERC et un recueil de bonnes pratiques, en particulier sur l'évitement et la réduction. Les travaux de la communauté de travail pourront également mener au développement d'outils nouveaux pour garantir une application qualitative de la séquence ERC, notamment concernant la pérennité des mesures compensatoires sur une période longue.

Favoriser la réalisation d'opérations de désimperméabilisation dans le cadre des dispositifs régionaux

Pilote : **Région Île-de-France**
Partenaires potentiels : AESN, maîtres d'ouvrage, collectivités...

Dans le cadre des opérations d'aménagement qu'elle finance, la Région doit encourager les maîtres d'ouvrages à intégrer des objectifs de désimperméabilisation ambitieux. A cet effet, le Plan Vert doit permettre la réalisation de travaux de désimperméabilisation, notamment pour l'implantation de végétaux en pleine terre ou la création de cheminements perméables. La poursuite de l'objectif de réduction de la carence en espaces verts doit directement contribuer au « zéro artificialisation nette ». C'est pourquoi, dans le cadre du Plan Vert, une priorité sera donnée aux projets comprenant des opérations de désimperméabilisation et de renaturation d'envergure. La Stratégie Eau, milieux aquatiques et humides pourra également être mobilisée pour favoriser l'émergence de projets de désimperméabilisation, en lien avec la gestion des eaux pluviales et des ruissellements.

Identifier dans les propriétés régionales des sites à haut potentiel écologique susceptibles d'accueillir des mesures compensatoires

Pilotes : **Région Île-de-France / AEV / Institut Paris Region-ARB**
Partenaires potentiels : DRIEE, AFB, MNHN, Chambre d'Agriculture, collectivités, PNR, opérateurs de compensation, associations...

La Région Île-de-France, en lien avec l'Institut Paris Region, l'AEV et la DRIEE, réalisera un inventaire des sites à haut potentiel écologique en vue de leur restauration ou de leur conservation. Seront en particulier étudiés des sites artificialisés ou pollués (friches industrielles, décharges sauvages, zones commerciales, délaissés de voirie...). Dans un premier temps, la prospection ciblera les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF), les propriétés régionales gérées par l'AEV, les Îles de Loisirs et les lycées. Dans le respect des critères définis par la loi (respect des exigences en matière d'évitement et de réduction, additionnalité, équivalence écologique, proximité géographique, pérennité), ces sites pourront être proposés aux acteurs souhaitant réaliser des opérations de compensation. Ces opérations de compensation pourront donner lieu à des travaux de désartificialisation et de renaturation, contribuant ainsi à l'objectif de « zéro artificialisation nette ».



Au regard de ses bienfaits pour les habitants et les territoires, l'intégration de la biodiversité dans les projets de territoire est essentielle mais se heurte souvent à des impératifs économiques et sociaux, alors même que ces enjeux sont complémentaires. Pour redonner toute sa place à la nature dans nos territoires, ruraux comme urbains, les élus sont des acteurs incontournables, dont la sensibilisation est un levier puissant pour relever le défi de la transition écologique des territoires.

En impulsant des actions de préservation de la biodiversité, les collectivités contribueront à améliorer le cadre de vie de leurs habitants, à renforcer leur attractivité et à préserver un précieux capital pour les générations à venir. Cela ne peut se faire sans une connaissance fine de la biodiversité locale qui est encore à développer.

Au-delà d'actions ponctuelles, le développement de plans d'actions dédiés est une étape essentielle pour accélérer la reconquête de la biodiversité locale, gagner en cohérence et en transversalité. Afin que la biodiversité soit mieux intégrée et valorisée à l'échelon local, les acteurs franciliens sont donc invités à :

- Proposer aux élus des collectivités territoriales des formations dédiées à la biodiversité ;
- Développer la connaissance de la biodiversité à l'échelle communale et intercommunale ;
- Multiplier les opérations favorables à la restauration et à la conservation de la biodiversité dans les territoires ;
- Favoriser l'adoption de plans d'actions locaux dédiés à la biodiversité.

De nombreuses actions déjà engagées

Des formations à la biodiversité pour les élus franciliens

- Organisation par l'ARB de **formations dédiées aux élus** sur les thèmes de l'attractivité économique, l'aménagement et le bâti, la gestion écologique des espaces verts et de nature, la sensibilisation et mobilisation citoyenne, la prévention des risques

La mobilisation des élus de communes forestières

- **Stratégie Régionale Forêt Bois (SRFB) 2018-2021** : lancement du Réseau des élus forêt-bois rassemblant les élus des communes forestières d'Île-de-France, avec notamment une sensibilisation aux modes de gestion durable des espaces forestiers

Un soutien fort aux initiatives des territoires en faveur de la biodiversité

- **Appel à Projet « Lutter contre l'érosion de la biodiversité »** : plus de 960 000 euros investis par la Région en 2018 et 2019 pour soutenir 21 projets de collectivités

Des territoires engagés pour la nature en Île-de-France

- **Lancement par l'ARB du dispositif Territoires Engagés pour la Nature** en avril 2019 : 25 collectivités franciliennes sont déjà reconnues Territoires Engagés pour la Nature.

Pour placer la biodiversité au cœur des engagements des collectivités territoriales et de leurs élus, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :



Tripler le budget dédié aux investissements des collectivités territoriales pour agir en faveur de la biodiversité

Pilote : Région Île-de-France

Partenaires potentiels : Institut Paris Region-ARB, AFB, collectivités, PNR, associations...

Pour renforcer les moyens d'actions des collectivités franciliennes et les accompagner dans l'amélioration de la connaissance et la réalisation d'investissements pour préserver la biodiversité dans les territoires, la Région Île-de-France triplera le budget alloué en investissement sur la période 2020-2022. A cet effet, elle lancera un appel à projet biannuel visant à soutenir des opérations de diagnostic, de restauration et de conservation des milieux naturels, des espèces et des continuités écologiques dans les territoires franciliens. Une priorité sera donnée aux projets s'inscrivant parmi les thématiques prioritaires suivantes : « Trame noire et faune nocturne », « Pollinisateurs sauvages », « Continuités terrestres et collisions », « Biodiversité en milieux ouverts ».

Valoriser et développer l'offre de formation sur la biodiversité à destination des élus

Pilote : Institut Paris Region

Partenaires potentiels : AFB, Régions de France, AMIF, AMF, AMRF, PNR, Cerema, CNFPT, IFORE, CAUE, associations, AEV...

Afin de rendre plus visible l'offre de formation des élus à la biodiversité, l'Institut Paris Region recensera l'ensemble des formations existantes. Ce recensement, associé à une enquête auprès des professionnels (structures formatrices, agents des collectivités et élus), permettra d'effectuer une analyse des besoins et d'identifier d'éventuelles lacunes dans l'offre existante. Un catalogue de formation sera élaboré en complétant l'offre existante et sera largement diffusé, en s'appuyant sur les réseaux d'élus locaux. L'élaboration de nouvelles formations pourra être l'occasion de proposer des formats originaux basés sur des visites de sites et des retours d'expériences.

Editer un guide de recommandations sur les essences et espèces végétales à privilégier dans les espaces verts et de nature

Pilote : Institut Paris Region-ARB

Partenaires potentiels : CBNBP, AFB, PNR, collectivités, gestionnaires d'espaces verts, ARS...

Afin d'informer et d'accompagner les aménageurs, maîtres d'ouvrage et gestionnaires d'espaces verts sur l'impact des choix de plantations, l'ARB élaborera un guide des essences et espèces à privilégier dans les espaces verts et de nature, en mettant l'accent sur l'importance de la flore indigène, originaire du bassin parisien. Ce guide mettra en évidence l'intérêt des différentes essences pour la faune (production de baies et fruits, plante nectarifère et mellifère, plante hôte...) et intégrera des préoccupations pour la santé des usagers, liées au potentiel allergène de certaines espèces végétales.

Publier un guide sur la conception de liaisons douces multifonctionnelles favorables à la biodiversité

Pilote : Institut Paris Region-DMT, DUAT, DEUR et ARB

Partenaires potentiels : Cerema, AEV, PNR, collectivités...

L'aménagement de liaisons douces, permettant des déplacements à pied ou en vélo, est un des leviers à mobiliser pour faciliter l'accès aux espaces de nature

pour les Franciliens, tout en permettant le déplacement des espèces sauvages. Elles peuvent en effet être le support de continuités écologiques si elles intègrent des aménagements adaptés (bandes enherbées ou boisées, cours d'eau...). En s'appuyant sur l'expertise de scientifiques et écologues, l'Institut Paris Region publiera un guide pratique afin d'aider les collectivités et aménageurs à concevoir des liaisons douces favorables à la biodiversité.

La planification de l'aménagement est une étape essentielle pour concilier développement du territoire et préservation de la biodiversité. Elle permet en effet de désigner l'affectation des différents espaces du territoire et, ainsi, de limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces naturels. Elaborés au niveau communal ou intercommunal, les documents d'urbanisme, comme les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU/PLUi), sont les principaux outils pour intégrer la biodiversité dans la planification. Opposables aux tiers, ils fixent des règles d'aménagement qui doivent permettre de préserver le patrimoine naturel existant et d'inciter les aménageurs à proposer des projets favorables à la biodiversité.

Ces documents doivent en particulier s'appuyer sur la trame verte et bleue, le réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques qui permet aux espèces de se déplacer, de se nourrir et de se reproduire. La trame verte et bleue est intimement liée à la présence de sols non artificialisés : supports pour la végétation, garants du cycle de l'eau, refuges pour une biodiversité variée et abondante. Les sols constituent ainsi une trame brune qu'il convient de préserver et d'intégrer dans la planification. Une autre trame indispensable à la biodiversité est la trame noire, qui désigne l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. Encore peu appropriée par les collectivités, elle doit devenir un élément structurant pour définir localement l'aménagement du territoire et l'organisation des sources lumineuses qui y sont liées.

Pour faire de la biodiversité une composante intrinsèque de l'aménagement des territoires, les acteurs franciliens doivent intégrer la biodiversité dans la planification et ainsi :

- Limiter la consommation des sols naturels, en lien avec l'objectif de « zéro artificialisation nette » (voir Objectif C1) ;
- Préserver la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme grâce à une mise en œuvre rigoureuse du SRCE ;
- Développer la trame noire à l'échelle des territoires (voir objectif A1) ;
- Déployer des outils d'action foncière permettant de préserver la biodiversité ;
- Prendre en compte la valeur écologique des friches dans la planification de l'aménagement (voir objectif C1).

De nombreuses actions déjà engagées

Des documents cadre régionaux sur la biodiversité dans la planification

- **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** : diagnostic des continuités écologiques régionales et plan d'actions stratégiques pour les préserver et les restaurer
- **Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) 2013-2030** : prise en compte du SRCE et inscription dans les orientations réglementaires de la préservation des continuités écologiques

Vers une meilleure intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

- Financement par la Région d'études permettant la déclinaison de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme
- Vigilance de la Région dans les avis qu'elle rend sur les documents d'urbanisme

Pour renforcer la place de la biodiversité dans l'aménagement des territoires et la planification, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :

Accompagner les collectivités dans la prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

Pilotes : Institut Paris Region-DEUR, DUAT et ARB / DRIEE

Partenaires potentiels : Région Île-de-France, AFB, DRIEA, DDT, Cerema, collectivités, AEV, PNR...

Afin d'améliorer l'intégration de la trame verte et bleue dans la planification locale, le bilan de la mise en œuvre du SRCE sera finalisé et donnera lieu à des préconisations. En s'appuyant notamment sur ce bilan, l'Institut Paris Region et la DRIEE proposeront aux collectivités un accompagnement méthodologique via la diffusion de ressources, l'organisation de formations ou encore la valorisation de bonnes pratiques. Les conclusions tirées du bilan du SRCE seront prises en compte dans les avis émis sur les documents d'urbanisme. Ces avis mettront l'accent sur la démarche ERC, notamment pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, ainsi que sur l'objectif de « zéro artificialisation nette » (voir Objectif C2).

Coordonner les stratégies foncières en faveur de la biodiversité

Pilotes : Région Île-de-France / Institut Paris Region-DEUR, DHS et ARB / DRIEE

Partenaires potentiels : Départements, collectivités, AEV, DRIEA, PNR, ORF, SAFER, PRO NATURA IDF, EPFIF, EPA, associations...

L'action foncière est un levier qui permet de préserver et de restaurer des espaces naturels d'intérêt, en s'appuyant sur l'observation du foncier, la programmation, l'intervention (mise en place d'une protection ou de servitudes, acquisition, préemption...) et la gestion du foncier. Une diversité d'acteurs, intervenant à différentes échelles, peuvent mettre en œuvre une action foncière, sans qu'il n'y ait de coordination. La Région et ses partenaires mettront donc en place un espace régional d'échanges et de coordination autour des stratégies foncières. Cet espace devra assurer une meilleure connaissance de l'action de chacun des acteurs et permettre la définition d'objectifs communs pour assurer une action cohérente et complémentaire. Il pourra également permettre d'identifier des retours d'expériences et des outils à diffuser auprès de l'ensemble des collectivités franciliennes.

Prioriser les enjeux de biodiversité territoriale dans les « porters à connaissance »

Pilote : Région Île-de-France

Partenaires potentiels : Institut Paris Region, services de l'Etat, collectivités...

La Région a la responsabilité de systématiser la production de « porters à connaissance » à l'amont de la préparation des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT). Ces « porters à connaissance », déjà fortement empreints de recommandations environnementales, mettront en exergue de façon plus spécifique encore les enjeux liés à la biodiversité locale.

Convoquer le respect de la biodiversité et les Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement

La nature peut être mobilisée dans les projets d'aménagement pour améliorer la santé, la qualité du cadre de vie, la résilience face aux changements climatiques et aux risques. Les Solutions fondées sur la Nature englobent une diversité d'actions permettant de relever ces défis de notre société en s'appuyant sur les écosystèmes, tout en étant bénéfiques à la biodiversité. Par exemple, elles peuvent désigner des noues végétalisées permettant de mieux gérer les eaux pluviales, ou l'implantation d'arbres en pleine terre pour réduire des îlots de chaleur urbains.

Elles apportent des avantages combinés sur les plans environnementaux, économiques et sociaux, tout en constituant une alternative économiquement viable et durable aux méthodes traditionnelles d'aménagement, car souvent moins coûteuses à long terme. Ainsi, les Solutions fondées sur la Nature sont à privilégier à la fois dans l'aménagement public et privé. Les acteurs franciliens doivent se mobiliser pour :

- Faire connaître les Solutions fondées sur la Nature ;
- Sensibiliser et former les professionnels de l'aménagement aux bénéfices de la biodiversité dans les projets d'aménagement ;
- Favoriser les projets d'aménagement s'appuyant sur les Solutions fondées sur la Nature, notamment par le biais de la commande publique ;
- Soutenir la recherche appliquée et l'innovation sur les Solutions fondées sur la Nature.

De nombreuses actions déjà engagées

Une offre de formation sur l'aménagement reconnue

- Organisation par l'Institut Paris Region de formations sur l'aménagement à destination des professionnels de l'aménagement, avec des sessions sur l'aménagement et la gestion d'espaces favorables à la biodiversité en ville

Pour des quartiers ambitieux en termes de transition écologique

- **100 Quartiers Innovants et Ecologiques** : soutien à la réalisation de nouveaux quartiers ou à la mutation de quartiers existants vers une plus grande performance écologique, notamment grâce à l'emploi de Solutions fondées sur la Nature

Pour améliorer la qualité et la résilience des projets d'aménagements grâce à la biodiversité et aux Solutions fondées sur la Nature, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :

Former les professionnels de l'aménagement à l'intégration de la biodiversité dans leurs projets

Pilote : Institut Paris Region
Partenaires potentiels : CNFPT, IFORE, associations professionnelles...

L'aménagement des territoires mobilise une diversité de professionnels, des agents des collectivités aux entreprises réalisant les projets sur le terrain, en passant par les promoteurs, les services instructeurs de l'administration et les concepteurs des projets. Pour les former à intégrer la biodiversité et les Solutions fondées sur la Nature dans leurs projets, l'Institut Paris Region identifiera l'offre existante de formations liant biodiversité et aménagement. En fonction des manques de l'offre existante et des besoins identifiés, il proposera la création de nouvelles formations

dédiées ou l'intégration de modules sur la biodiversité dans des formations sur l'aménagement au sens large. Le catalogue de formations qui en découlera sera diffusé auprès des professionnels de l'aménagement.

Créer un observatoire des réalisations franciliennes favorables à la biodiversité et au climat

Pilotes : **Institut Paris Region-ARB, AREC et DEUR / AESN**

Partenaires potentiels : collectivités, EPA, AEV, PNR, ADEME, entreprises de construction...

Pour valoriser les projets mobilisant des Solutions fondées sur la Nature en Île-de-France, l'Institut Paris Region créera un observatoire dédié recensant les aménagements favorables à la biodiversité et au climat. Une interface cartographique avec entrées par thématiques et par milieux permettra de faire connaître les projets recensés et de mettre en évidence la plus-value des Solutions fondées sur la Nature face aux enjeux franciliens (îlots de chaleur, inondations...).

Dans le cadre du projet LIFE ARTISAN, soutenir la création de deux sites de démonstration des Solutions fondées sur la Nature en Île-de-France

Pilotes : **AFB / Institut Paris Region-ARB**

Partenaires potentiels : Ville des Mureaux, IRSTEA, SM4VB, Aquil'Brie, Union Européenne, ADEME, Cerema, CDC Biodiversité, Comité français de l'UICN, ONERC...

Dans le cadre d'un programme national d'expérimentation de Solutions fondées sur la Nature porté par l'AFB, le projet LIFE « *Achieving Resiliency by Triggering Implementation of nature-based Solutions for climate Adaptation at a National scale* » (ARTISAN), deux sites de démonstration seront implantés en Île-de-France. Le premier présentera des Solutions fondées sur la Nature permettant de diminuer l'effet d'îlot de chaleur, tandis que le second se concentrera sur la gestion du risque de crue et la préservation de la qualité de l'eau grâce à des aménagements naturels. Ces sites de démonstration permettront de faire connaître les Solutions fondées sur la Nature en Île-de-France, et ainsi, d'encourager l'émergence de projets dans les territoires. Une animation de l'ARB assurera l'identification et l'accompagnement de ces projets, notamment en orientant les maîtres d'ouvrage vers des partenaires techniques et financiers adaptés à leurs besoins.

La biodiversité nous fournit chaque jour des services vitaux et constitue un capital commun et partagé dont la préservation est essentielle pour assurer la résilience du territoire francilien et le bien-vivre de ses habitants. Si les collectivités et l'Etat disposent de compétences réglementaires, la préservation de la biodiversité est l'affaire de tous et chacun peut s'engager pour sa protection, en contribuant à une meilleure connaissance ou en adoptant des pratiques plus responsables dans ses activités du quotidien.

La préservation de la biodiversité passe par la protection d'espaces et d'espèces remarquables, mais également ordinaires, dont la présence est essentielle pour assurer la fonctionnalité des écosystèmes. Assurer cette fonctionnalité des écosystèmes passe aussi par l'amélioration des continuités écologiques reliant entre eux des réservoirs où la biodiversité est particulièrement riche. Souvent très endommagée par les activités humaines (notamment les infrastructures linéaires de transport et l'urbanisation), la trame verte et bleue, composée de réservoirs et de continuités, doit être restaurée afin de permettre les déplacements et le cycle de vie des espèces.

5 objectifs prioritaires sont identifiés dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité afin d'**enrayer le déclin de la biodiversité** en Île-de-France et d'**engager sa reconquête** :

Objectif prioritaire D1	Protéger les espaces et les espèces
Objectif prioritaire D2	Restaurer la trame verte et bleue régionale
Objectif prioritaire D3	Gérer les différents espaces de manière favorable à la biodiversité
Objectif prioritaire D4	Améliorer la connaissance grâce à l'observation de la nature
Objectif prioritaire D5	Renforcer la sensibilisation des Franciliens

L'extension et le renforcement du réseau d'espaces protégés en Île-de-France est un levier essentiel pour préserver la biodiversité, notamment les espèces et les écosystèmes les plus fragiles. Ces espaces protégés constituent en effet des réservoirs préservés pour la faune et la flore. Afin de contribuer pleinement à la préservation de la biodiversité, il est toutefois nécessaire que ces espaces protégés soient connectés entre eux par des corridors écologiques (voir objectif D2/). En parallèle de cette protection des milieux et des habitats, il est nécessaire d'adopter des mesures pour préserver les espèces particulièrement menacées ou fragiles sur le territoire régional.

Détenteurs de compétences réglementaires dédiées à la protection de ce patrimoine, les pouvoirs publics ont une responsabilité particulière et doivent œuvrer pour créer des zones protégées et préserver la diversité des espèces présentes sur le territoire francilien. La Région et ses partenaires mobiliseront donc des outils réglementaires, mais tous les acteurs peuvent s'engager dans des démarches volontaires pour protéger les espaces et les espèces. Il s'agira ainsi de :

- Créer de nouveaux espaces protégés grâce aux outils de protection réglementaire existants ;
- Encourager des démarches volontaires ou innovantes pour protéger les milieux ;
- Intégrer les espaces protégés dans un réseau de continuités écologiques (voir objectif D2) ;
- Faciliter les échanges de savoir-faires entre gestionnaires d'espaces protégés ;
- Identifier les espèces sensibles à protéger en Île-de-France ;
- Déployer des plans d'actions dédiés pour la protection des espèces.

De nombreuses actions déjà engagées

Un réseau de réserves naturelles pour préserver les sites à haute valeur patrimoniale

- **Réserves Naturelles Nationales (RNN)** : en 2019, 4 sites franciliens sont classés par l'Etat en raison de l'intérêt national ou international du milieu naturel
- **Réserves Naturelles Régionales (RNR)** : en 2019, 12 sites franciliens sont classés par la Région en raison de leur intérêt particulier pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique

Des outils régionaux pour améliorer la protection des espèces

- **Listes Rouges Régionales (LRR)** : inventaires des espèces menacées régionalement, construits par l'ARB sur la base de la méthodologie de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN)
- **Plans Régionaux d'Actions (PRA)** : déclinaisons régionales des Plans Nationaux d'Action (PNA), documents d'orientation élaborés par les services de l'Etat et des partenaires scientifiques, définissant des actions ciblées sur des espèces ou groupes d'espèces menacés

Pour renforcer le réseau d'espaces protégés et préserver les espèces sensibles, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :



Créer / étendre une RNR d'ici à 2021 puis trois supplémentaires d'ici à 2025

Pilote : **Région Île-de-France**
Partenaires potentiels : CSRPN, MNHN, DRIEE, PNR, AEV, collectivités, gestionnaires de RNR, associations...

Les Réserves Naturelles Régionales (RNR) sont des outils essentiels au niveau régional qui donnent à la Région une responsabilité particulière pour la protection du patrimoine naturel. La Région Île-de-France entend endosser cette responsabilité en créant quatre nouvelles RNR d'ici à 2025, dont une d'ici à 2021, sur des sites variés et représentatifs de la diversité du patrimoine naturel francilien.



Impulser les travaux nécessaires pour le classement en forêt de protection de la forêt régionale de Bondy

Pilote : **Région Île-de-France**
Partenaires potentiels : services de l'Etat, AEV, ONF, collectivités, associations locales, propriétaires privés...

Pour protéger les massifs forestiers, réservoirs de biodiversité et espaces privilégiés de contact à la nature pour de nombreux Franciliens, les services de l'Etat, en étroite collaboration avec ceux de la Région, proposent le classement en forêt de protection de la forêt régionale de Bondy, au titre de la valeur écologique de cet espace et du bien-être des populations. Cette protection garantira la pérennité des espaces boisés et les protégera de l'urbanisation, tout en permettant le maintien des activités sylvicoles et la fréquentation du public, contribuant ainsi à la multifonctionnalité des massifs forestiers.



Soutenir le classement du cinquième Parc Naturel Régional francilien sur le territoire de la Brie et des deux Morin

Pilote :
Partenaires potentiels : SMEP Brie et deux Morin, collectivités, associations locales, PNR, services de l'Etat...

Après de longues années de travaux, de réflexion et de mobilisation des élus comme de nombreux acteurs locaux, le processus de classement du PNR de la Brie et des deux Morin arrive à son terme. Fortement impliquée, la Région Île-de-France forme le vœu de voir ainsi reconnu le caractère exceptionnel de ce territoire Seine-et-Marnais riche de nombreux sites protégés et classés.

Créer une Réserve Biologique Intégrale en forêt de Ferrières et étudier le classement d'autres boisements franciliens

Pilotes : **Région Île-de-France / AEV**
Partenaires potentiels : ONF, DRIEE, propriétaires privés...

Les Réserves Biologiques Intégrales (RBI) ont pour objectif la libre évolution des écosystèmes forestiers, sans intervention humaine. Leur création, sur arrêté ministériel, est une opportunité importante pour améliorer la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes forestiers, tout en préservant la biodiversité associée. La Région, par le biais de l'AEV, soutiendra donc la création d'une RBI en forêt de Ferrières (77) et étudiera les opportunités pour créer d'autres RBI dans des boisements franciliens, en complémentarité avec les Réserves Biologiques existantes.

Gestion exemplaire du patrimoine naturel

Pilotes : **Région Île-de-France / AEV**
Partenaires potentiels : gestionnaires, associations...

Compte tenu du caractère non sélectif des rodenticides et de leurs impacts sur la biodiversité, la Région décide de supprimer progressivement l'utilisation des anticoagulants dans les espaces verts des propriétés régionales (lycées et forêts régionales). En outre, pour respecter le cycle végétatif et les périodes de

reproduction, la Région, sur ces mêmes propriétés régionales proscritra progressivement les interventions d'entretien, de taille et d'élagage des arbres, arbustes, haies et buissons entre le 15 mars et le 31 août. Ne sont pas concernées les interventions sanitaires et de mise en sécurité, ainsi que les tailles de conifères devant intervenir au printemps pour respecter le cycle végétatif. Enfin, la Région développera sur les propriétés régionales et plus particulièrement dans les lycées et les îles-de-loisirs, des aménagements dédiés (hôtel à insectes, murets de pierres sèches, andains...) pour les pollinisateurs sauvages et plus largement les insectes auxiliaires et décomposeurs.

Créer / étendre une RNN d'ici à 2021, puis une supplémentaire d'ici à 2025 et une troisième d'ici à 2030

Pilote : **DRIEE**

Partenaires potentiels : CNPN, MNHN, Région Île-de-France, PNR, AEV, collectivités, gestionnaires de RNN...

Créées par décret ou arrêté ministériel, les Réserves Naturelles Nationales (RNN) permettent de préserver des sites naturels d'intérêt national ou international. Si quatre RNN ont déjà été créées en Île-de-France, plusieurs autres sites présentent un intérêt patrimonial fort et pourraient être classées RNN. La DRIEE œuvrera donc avec les acteurs locaux pour créer ou étendre trois nouvelles RNN d'ici à 2030.

Mobiliser la palette d'outils à disposition pour protéger de nouveaux sites

Pilote : **DRIEE**

Partenaires potentiels : Région Île-de-France, AEV, Départements, collectivités, PNR, gestionnaires d'espaces naturels...

De nombreux outils réglementaires permettent la protection de sites naturels : Arrêtés de Protection de Biotope (APPB), Arrêtés de Protection des Habitats Naturels (APHN), Arrêtés de Protection de Géotopes (APPG), Natura 2000, Convention de RAMSAR... En s'appuyant sur la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP), la DRIEE identifiera des sites naturels d'intérêt à protéger et les outils pouvant être mobilisés pour chaque site. Les sites identifiés seront priorisés et associés à un calendrier prévisionnel.

Créer un réseau francilien des gestionnaires d'espaces protégés

Pilotes : **Région Île-de-France / DRIEE / Institut Paris Region-ARB**

Partenaires potentiels : AFB, PNR, AEV, Départements, animateurs Natura 2000, gestionnaires de réserves, gestionnaires d'espaces naturels, associations...

Afin d'optimiser la gestion des espaces naturels grâce à la mutualisation des informations et des expériences, la Région, la DRIEE et l'ARB créeront un réseau francilien des gestionnaires d'espaces protégés. L'organisation de temps d'échanges permettra d'alimenter l'amélioration des pratiques individuelles des gestionnaires et de favoriser l'émergence de projets communs et fédérateurs pour valoriser les espaces protégés franciliens. Notamment, les gestionnaires rassemblés pourront échanger sur les besoins en coordination et sur l'éventuelle création d'un Conservatoire Régional d'Espaces Naturels.

Mettre en œuvre la déclinaison régionale des Plans d'Action pour la protection des espèces

Pilote : **DRIEE**

Partenaires potentiels : Institut Paris Region-ARB, Région Île-de-France gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, associations naturalistes, MNHN, OPIE, universités...

Les Plans Nationaux d'Action (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels pour la préservation des espèces les plus menacées, élaborés en large concertation et portés par les services de l'Etat. Ils sont le plus souvent déclinés en Plans Régionaux d'Actions (PRA) en fonction des enjeux régionaux. Ces PNA et PRA reposent sur trois axes : des suivis cohérents et coordonnés des espèces avec leurs habitats, la conservation et la sensibilisation. La DRIEE finance l'animation de ces plans à l'échelle régionale, et statuera avec ses partenaires sur leurs déclinaisons et les grandes orientations à prendre. De nouveaux moyens seront étudiés pour leur animation, leur mise en œuvre et leur financement.

Poursuivre l'actualisation des Listes Rouges Régionales

Pilote : Institut Paris Region-ARB
Partenaires potentiels : MNHN, UICN, CBNBP, associations naturalistes...

A partir d'une solide information scientifique, les Listes Rouges Régionales (LRR) identifient des priorités de conservation et sont des guides précieux pour la prise de décision. Actuellement, en Île-de-France, six groupes d'espèces ont bénéficié de l'évaluation permettant d'établir leur risque d'extinction dans une LRR : la flore vasculaire, les oiseaux nicheurs, les libellules, les papillons de jour, les chauves-souris et les orthoptères. L'ARB poursuivra ses efforts pour actualiser les LRR, en particulier concernant les groupes d'espèces amphibiens, reptiles, poissons et crustacés.

Pour préserver la biodiversité de manière durable, il est nécessaire non seulement de préserver des réservoirs de biodiversité, mais également d'assurer que ces réservoirs soient connectés entre eux. En effet, la majorité des espèces, animales comme végétales, ont besoin de se déplacer afin d'assurer leur cycle de vie : pour se nourrir, se reproduire ou encore s'installer sur de nouveaux territoires. L'échelle de ces déplacements varie selon les espèces, et l'Île-de-France abrite aussi bien des corridors d'ampleur régionale et locale que des corridors d'importance nationale.

La préservation et la restauration de la trame verte et bleue, réseau écologique fonctionnel, sont essentielles afin de permettre aux espèces d'assurer l'intégralité de leur cycle de vie. Elle doit être intégrée dans l'aménagement des territoires pour préserver l'existant (voir objectif C3/) mais aussi pour réaliser des projets ambitieux de restauration des continuités, en s'appuyant sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Il faut cependant veiller à ne pas exclure les zones urbaines de la réflexion sur la trame verte et bleue et veiller à penser les continuités jusqu'au centre des agglomérations, sans rupture en lisière de l'urbain.

Afin de préserver et restaurer des continuités écologiques, les acteurs franciliens doivent se mobiliser pour :

- Améliorer la connaissance des continuités écologiques à l'échelle locale ;
- Intégrer la trame verte et bleue dans la planification (voir objectif C3) ;
- Résorber les obstacles aux déplacements des espèces ;
- Re-crée des éléments de paysage favorisant les déplacements des espèces, à la ville comme à la campagne ;
- Restaurer la continuité des cours d'eau et des berges ;
- Favoriser la mobilisation de tous les acteurs pour la restauration de la trame verte et bleue.

De nombreuses actions déjà engagées

Des priorités d'actions identifiées par le SRCE

- **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** : diagnostic des continuités écologiques régionales et plan d'actions stratégiques pour les préserver et les restaurer

Vers une reconquête de la biodiversité

- **Appel à Projet « Lutter contre l'érosion de la biodiversité »** : plus de 1,4 millions d'euros investis par la Région en 2018 et 2019 pour soutenir 29 projets de restauration ou de connaissance de la trame verte et bleue locale

Pour assurer la bonne santé des écosystèmes grâce à une trame verte et bleue fonctionnelle, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :



Recréer des continuités écologiques sur 10 points noirs emblématiques du SRCE

Pilotes : Région Île-de-France / DRIEE
Partenaires potentiels : Institut Paris Region-DEUR et ARB, AFB, collectivités, AEV, PNR...

Parmi les éléments fragmentants identifiés dans le SRCE, la Région et la DRIEE sélectionneront 10 points noirs représentatifs des obstacles au déplacement des



espèces en Île-de-France. Des solutions adaptées au contexte local seront identifiées pour résorber chacun de ces points noirs (passages à faune, passes à poissons, renaturation...) et seront mises en œuvre d'ici à 2030. La réalisation de ces opérations pourra s'appuyer sur des dispositifs de droit commun, mais aussi sur des financements innovants, notamment participatifs.

Restaurer 25 km de berges d'ici à 2021, puis 125 km supplémentaires d'ici à 2030

Pilotes : **AESN / Région Île-de-France**

Partenaires potentiels : collectivités, HAROPA Port de Paris, syndicats de bassin, CAUE, Institut Paris Region...

L'Île-de-France est une région au réseau hydrographique particulièrement riche, avec de nombreux cours d'eau et voies navigables dont la restauration écologique doit être une priorité pour tous les acteurs qui exercent des compétences sur ce réseau. L'AESN et la Région, en particulier, poursuivront leurs efforts en soutenant les porteurs de projets ambitieux en faveur de la renaturation ou de la restauration des cours d'eau et de leurs berges : effacement d'ouvrages, restauration des lits des cours d'eau, végétalisation des berges, restauration de la ripisylve... L'action conjuguée de l'AESN et de la Région devra concourir à la renaturation de 150 km de berges d'ici à 2030, en lien avec les priorités fixées par le SRCE et le Schéma environnemental des berges.

Engager des mesures exceptionnelles de repeuplement et de restauration des habitats en cas d'accident ou de catastrophe naturelle

Pilote : **Région Île-de-France**

Partenaires potentiels : Etat, AESN, Institut Paris Région, syndicats de rivières, collectivités, associations et fédérations locales...

Parfois, en cas de dommages particulièrement importants aux milieux naturels, la résilience des écosystèmes est insuffisante pour garantir le maintien des espèces et de leurs milieux de vie. En cas de préjudices majeurs aux écosystèmes du fait d'accidents ou de catastrophes naturelles, la Région et ses partenaires s'appuieront sur l'écologie de la conservation pour favoriser la reconstitution des populations terrestres et aquatiques patrimoniales ayant subi de forts impacts. Ces mesures seront à coordonner avec des actions de restauration des habitats menées par ailleurs par les acteurs locaux, afin de garantir le succès d'implantation et la pérennité des populations réintroduites.

Accompagner les fédérations et les associations locales dans des actions de reconquête de la biodiversité

Pilote : **Région Île-de-France**

Partenaires potentiels : fédérations, associations environnementales, Institut Paris Region-ARB...

Usagers et acteurs de la nature au quotidien, les fédérations et associations locales peuvent être des acteurs cruciaux pour la préservation et la restauration de la biodiversité. La Région les accompagnera dans le cadre d'un appel à projet dédié à la reconquête de la biodiversité dans les territoires. Seront par exemple encouragées la plantation de haies ou de bosquets, la renaturation de berges, la restructuration de frayères, la création de mares, la plantation d'espaces favorables aux pollinisateurs... La priorité sera donnée aux projets s'inscrivant parmi les thématiques prioritaires suivantes : « Trame noire et faune nocturne », « Pollinisateurs sauvages », « Continuités terrestres et collisions », « Biodiversité en milieux ouverts ».

Mettre en place un observatoire des

Pilotes : **Institut Paris Region-ARB /**

collisions routières avec la faune pour identifier les secteurs sensibles et les aménagements à réaliser

DIRIF

Partenaires potentiels : ONCFS, AFB, Cerema, PNR, Départements, collectivités, associations naturalistes, fédérations de chasse...

Symptôme de la fragmentation des territoires, les collisions routières avec la faune sauvage peuvent être dramatiques en termes de sécurité routière et ont des impacts négatifs importants sur la biodiversité, en particulier sur des zones de passage fréquents des animaux. Afin d'améliorer la connaissance sur ces zones sensibles, l'ARB et les autres départements compétents de l'Institut Paris Region mobiliseront les partenaires publics et associatifs concernés pour créer un observatoire des collisions routières avec la faune. Il s'agira de centraliser les données disponibles et de les conforter afin de pouvoir identifier les points les plus sensibles. Cette identification donnera lieu à une cartographie dynamique et à des recommandations d'aménagements à réaliser en fonction des caractéristiques du site et des espèces victimes de collisions.

S'appuyer sur le foncier régional et les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) pour restaurer les continuités écologiques

Pilotes : **Région Île-de-France /AEV**
Partenaires potentiels : collectivités, associations, MNHN...

Au regard de nouveaux enjeux territoriaux, la Région et l'AEV ont engagé une actualisation de leur stratégie foncière et étudieront les perspectives de création ou d'extension de PRIF. Cette actualisation de la stratégie foncière pourra alimenter une réflexion plus large sur le rôle écologique des sites de l'AEV et leur place dans les continuités écologiques, en lien avec le SRCE. Une étude cartographique de la connectivité écologique des sites permettra ainsi d'identifier des points de faiblesse et des corridors à renforcer pour faciliter les déplacements des espèces. Sur cette base, l'AEV proposera un programme d'actions dédié, à mettre en place dans le cadre de ses missions, en partenariat étroit avec les collectivités locales.

Etablir et suivre annuellement un label « Rivières vivantes d'Île-de-France »

Pilote : **AESN**

Partenaires potentiels : AFB, Région Île-de-France, Institut Paris Region-DEUR et ARB, collectivités, syndicats de bassin...

Afin d'encourager et de valoriser les démarches de restauration de cours d'eau, l'AESN proposera une labellisation « Rivières vivantes d'Île-de-France » pour les cours d'eau ou tronçons sur lesquels les fonctionnalités écologiques ont été rétablies. La désignation annuelle de lauréats donnera lieu à une communication autour des bonnes pratiques et des dispositifs existants en la matière.

L'Île-de-France est composée d'une mosaïque d'espaces susceptibles d'accueillir une faune et une flore variées : espaces agricoles, massifs forestiers, abords d'infrastructures, berges des cours d'eau et voies navigables, espaces verts, jardins privés... Mais pour que ces espaces jouent pleinement un rôle de réservoir ou de corridor écologique pour la biodiversité, il est nécessaire d'adapter les pratiques de gestion. Accueillir la biodiversité dans tous les espaces passe notamment par la réduction globale des intrants chimiques, une gestion raisonnée de la ressource en eau, un développement plus libre de la végétation ou encore la réalisation d'aménagements refuges pour la faune.

Au-delà des efforts nécessaires dans les espaces agricoles, communaux et scolaires (voir Objectifs A1, A3 et B2), les milieux forestiers sont des réservoirs déterminants pour l'équilibre du vivant à l'échelle régionale, qu'il convient de gérer de manière adaptée pour concilier les usages. L'enjeu est aussi particulièrement fort sur les dépendances vertes des infrastructures linéaires (talus routiers, emprises ferroviaires, couloirs de lignes électriques, berges des voies navigables...) qui ont le potentiel de jouer un rôle important de corridors écologiques jusqu'au cœur des villes. En zone urbaine, une attention spécifique doit être portée aux espaces verts et aux jardins privés. D'autres espaces comme la voirie doivent également être intégrés dans cette dynamique de changement. Ainsi, pour faire évoluer les pratiques de gestion, les acteurs franciliens doivent s'engager à :

- Encourager une gestion favorable à la biodiversité dans les espaces agricoles (voir objectif B2) ;
- Concilier production économique, accueil du public et biodiversité dans la gestion des massifs forestiers ;
- Mobiliser les gestionnaires d'infrastructures linéaires pour qu'ils intègrent la biodiversité dans leurs choix de gestion ;
- Généraliser la gestion écologique dans les espaces verts, notamment en adoptant le « zéro phyto » (voir objectif A1) ;
- Privilégier une gestion favorable à la biodiversité dans les établissements scolaires (voir objectif A3) ;
- Encourager les particuliers à adopter des pratiques favorables à la biodiversité dans leurs jardins privés.

De nombreuses actions déjà engagées

Un accompagnement soutenu pour une gestion forestière durable

- **Financement d'îlots de bois sénescents** depuis 2017 à travers les contrats Natura 2000
- **Stratégie Régionale Forêt Bois (SRFB) 2018-2021** : soutien à la gestion durable des forêts publiques et privées dans le cadre de stratégies locales élaborées de manière concertée
- **Programme Régional Forêt Bois (PRFB) 2019-2029** co-piloté par la Région et l'Etat : objectif d'adaptation et de diversification des pratiques sylvicoles face aux enjeux liés à la biodiversité et au climat

Vers une gestion exemplaire des espaces verts et de nature régionaux

- Intégration de principes de gestion écologique dans l'**entretien des îles de loisirs selon un principe de cohabitation des activités loisirs et de la biodiversité**
- **Certification PEFC™** de l'ensemble des espaces boisés gérés par l'AEV et **certification FSC®** de 13 forêts régionales

Pour généraliser des pratiques de gestion favorables à la biodiversité dans les espaces forestiers, les infrastructures linéaires et les espaces verts privés, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :

Soutenir des projets forestiers de gestion et d'aménagements favorables à la biodiversité

Pilote : **Région Île-de-France**
Partenaires potentiels : DRIAAF, ONF, collectivités, PNR, associations...

La Stratégie Régionale Forêt Bois (SRFB) promeut une multifonctionnalité des espaces forestiers, entre valorisation économique, accueil du public et préservation de la biodiversité. Afin de concilier les enjeux économiques et sociaux avec la préservation de la biodiversité dans les choix de gestion des massifs forestiers, la Région soutiendra la réalisation d'investissements favorables à la biodiversité forestière dans le cadre d'un Appel à Projet global dédié à la reconquête de la biodiversité : études ou diagnostics pré-opérationnels sur la biodiversité du massif, élaboration de plans de gestion écologique, opérations ambitieuses d'aménagements favorables à la biodiversité (mares, trame verte et bleue...)... Les projets concertés et partenariaux, notamment élaborés dans le cadre de Stratégies Locales de Développement Forestiers, seront particulièrement encouragés.



Encourager la recherche sur les effets du changement climatique sur les peuplements forestiers

Pilote : **Région Île-de-France**
Partenaires potentiels : ONF, Institut pour le développement forestier, AEV, gestionnaires forestiers...

Le changement climatique aura, et a déjà, des répercussions importantes sur les écosystèmes forestiers d'Île-de-France, risquant de perturber le fonctionnement des services culturels, d'approvisionnement et de régulation que ces écosystèmes fournissent. Il est dès lors déterminant de s'orienter vers un entretien et un renouvellement des peuplements qui favorisent l'adaptation et la résilience à diverses crises (sécheresses, incendies, tempêtes, attaques parasitaires...). La Région Île-de-France participera donc, en lien avec les mesures forestières du Programme de développement rural d'Île-de-France, à des expérimentations sur l'adaptation des forêts franciliennes au changement climatique, en partenariat avec l'AEV, l'Institut pour le développement forestier et l'ONF. Ces travaux expérimentaux et leurs résultats seront largement relayés auprès des propriétaires, des gestionnaires, des experts et des entreprises de travaux forestiers pour généraliser des pratiques de gestion adaptées.



Améliorer la connaissance sur les pollinisateurs sauvages et favoriser les pratiques de gestion qui leur sont favorables grâce à la mobilisation des PNR

Pilotes : **Région Île-de-France / PNR**
Partenaires potentiels : OPIE, Observatoire des Abeilles, ADEP, collectivités, associations, gestionnaires d'espaces naturels...

A l'exception des papillons diurnes, la connaissance des pollinisateurs sauvages est encore parcellaire en Île-de-France et ne permet pas toujours d'adopter des pratiques de gestion adéquates pour préserver ces insectes qui assurent une fonction essentielle pour notre alimentation. Afin d'améliorer cette connaissance et d'identifier des pratiques favorables aux pollinisateurs sauvages, la Région et ses PNR déploieront un projet permettant d'étudier les communautés de pollinisateurs présents sur leurs territoires et l'impact des pratiques de gestion. Un volet sensibilisation sera également déployé afin de faire connaître les pollinisateurs sauvages et d'impliquer les acteurs (élus, professionnels et grand public) dans leur conservation. Les retours d'expériences issus de ce projet seront diffusés à l'ensemble des collectivités franciliennes.



Transformer les infrastructures linéaires de transport en corridors pour la biodiversité et les pollinisateurs

Pilotes : Région Île-de-France / Institut Paris Region-ARB
Partenaires potentiels : DIRIF, SNCF, RATP, RTE, VNF, gestionnaires infrastructures de transport...

En même temps qu'elles sont autant de fractures qui entravent le déplacement des espèces, les infrastructures de transports peuvent également être des atouts pour la biodiversité, dès lors que leurs dépendances vertes sont gérées de manière adaptée et volontariste. Compte tenu de ce très fort potentiel écologique, la Région et l'ARB prendront l'initiative de réunir les gestionnaires d'infrastructures linéaires (routes, réseaux ferrés, canaux, lignes électriques...), notamment l'Etat et la SNCF, tous deux gestionnaires de réseaux importants, au sein d'un Club régional « Infrastructures linéaires et biodiversité », rassemblant opérateurs et collectivités. Ce Club sera l'occasion de partager les bonnes pratiques et d'élaborer une charte promouvant les pratiques de gestion favorables à la biodiversité et en particulier aux pollinisateurs (diversification des végétaux, plantations mellifères, nectarifères et plantes hôtes pour les chenilles de papillons, aménagement d'habitats spécifiques...). Cette charte engagera les gestionnaires à modifier leurs pratiques de gestion pour transformer le linéaire des infrastructures de transport en autant corridors pour la faune et les pollinisateurs, et constituer ainsi sur le territoire francilien de véritables « autoroutes à abeilles ».

Créer une communauté francilienne d'échanges et de diffusion de l'information sur la gestion des espèces envahissantes

Pilotes : Institut Paris Region-ARB / DRIEE
Partenaires potentiels : AFB, ONCFS, Cerema, collectivités, AEV, PNR, gestionnaires d'espaces naturels, FREDON IDF, CBNBP...

La propagation de certaines espèces végétales, comme l'Ambroisie à feuille d'armoise ou la Renouée du Japon, ou animales, comme la perruche à collier ou le ragondin, peut menacer les écosystèmes, les habitats et les espèces locales. Une meilleure connaissance du contexte francilien et une gestion adaptée de ces espèces invasives sont importantes pour préserver la biodiversité locale. L'ARB et la DRIEE créeront dans cette optique une communauté francilienne d'échanges et de diffusion de l'information sur la gestion des espèces envahissantes. Elle permettra le partage d'expériences et d'analyses entre gestionnaires d'espaces et experts, et pourra relayer des outils méthodologiques.

Promouvoir le jardinage écologique auprès des particuliers

Pilote : Institut Paris Region-ARB
Partenaires potentiels : collectivités, associations, jardins partagés, jardineries, AEV, MNHN...

Malgré leur taille limitée, les jardins privés peuvent être des espaces clés pour la biodiversité, en particulier en zones urbaines ou péri-urbaines. La biodiversité potentielle de ces espaces dépend très fortement des pratiques de jardinage adoptées par les propriétaires. L'ARB favorisera la diffusion des pratiques de jardinage écologique, en diffusant un guide dédié à ce sujet et en accompagnant les collectivités locales pour l'organisation d'opérations de sensibilisation sur leur territoire.

La nature est en perpétuel mouvement, animée par de nombreuses interactions, et sa connaissance nécessite une mise à jour permanente. Cette connaissance porte à la fois sur les espèces et les milieux, et peut adopter des approches très variées, du recensement des individus à l'étude des comportements et des interactions, en passant par le fonctionnement des écosystèmes. Elle ne doit pas se limiter à une photographie à un instant t mais permettre de suivre l'évolution du vivant dans le temps. Dans ce contexte, l'acquisition de connaissances naturalistes et la remontée de données du terrain sont essentielles. Elles font l'objet d'un travail permanent effectué par les naturalistes, mêlant professionnels et amateurs passionnés.

La forte mobilisation des acteurs franciliens a permis la mise en réseau de connaissances et la structuration de bases de données essentielles pour guider la prise de décision. Mais il reste nécessaire de poursuivre les efforts de prospection et d'inventaires des espèces et milieux naturels pour actualiser et affiner la connaissance. Les outils existants doivent aujourd'hui être consolidés et diffusés pour éclairer les choix politiques et l'action des acteurs. Il est donc essentiel de :

- Favoriser l'acquisition de connaissances sur des espèces et milieux mal connus ;
- Faire connaître les outils existants pour l'observation et la connaissance de la nature, notamment les programmes de sciences participatives (voir objectif D5) ;
- Conforter et animer le réseau naturaliste francilien ;
- Permettre la montée en compétence des naturalistes amateurs grâce à des formations ;
- Développer l'intégration des connaissances naturalistes dans la prise de décision publique et privée ;
- Mobiliser les résultats de l'observation naturaliste pour informer et sensibiliser le grand public (voir objectif D5).

De nombreuses actions déjà engagées

Des outils franciliens pour la saisie des données naturalistes

- **CETTIA** : base de données généraliste (faune et flore) portée par l'ARB qui compte en 2019 près d'1,6 millions de données d'observation
 - **Flora** : base de données dédiée à la flore portée par le CBNBP
- ⇒ Ces bases de données régionales alimentent des bases de données nationales comme l'INPN.

Une animation active du réseau naturaliste francilien

- Organisation par l'ARB d'un **inventaire éclair** par an depuis 2011, ciblé sur des communes franciliennes
- Organisation par l'ARB et ses partenaires (CBNBP, LPO et Société Herpétologique de France) des **Ecoles régionales de la botanique, de l'ornithologie et de l'herpétologie**

Pour contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :

Identifier les domaines prioritaires pour l'acquisition de connaissances sur la biodiversité en Île-de-France

Pilote : **Institut Paris Region-ARB**
Partenaires potentiels : DRIEE, MNHN, CBNBP, OPIE, collectivités, associations, gestionnaires d'espaces naturels, PNR...

Certains aspects et domaines de la biodiversité restent encore peu connus et il est nécessaire d'ouvrir des perspectives vers d'autres champs de la connaissance, tels que les micro-organismes des sols ou certaines catégories d'invertébrés. L'ARB s'appuiera sur son expérience et sur les besoins des acteurs de terrain pour identifier les domaines prioritaires pour l'acquisition des connaissances. Elle définira ensuite les moyens à mobiliser avec ses partenaires pour acquérir ces connaissances.

Faire connaître les dispositifs d'observation naturaliste, en s'appuyant notamment sur le Portail Environnemental des Franciliens

Pilotes : **Région Île-de-France / Institut Paris Region-ARB**
Partenaires potentiels : MNHN, CBNBP, OPIE, collectivités, associations, gestionnaires d'espaces naturels, PNR...

Afin d'accroître l'utilisation des outils et de favoriser l'appropriation de leurs résultats par les acteurs franciliens (citoyens, associations, collectivités...), la Région et l'ARB s'attacheront à faire connaître les dispositifs d'observation naturaliste existants en Île-de-France, en diffusant notamment des informations dans le cadre du Portail Environnemental des Franciliens. L'ARB déploiera une communication mettant en évidence les apports des bases CETTIA et Flora, ainsi que des autres dispositifs de connaissance de la biodiversité (sciences participatives dont Vigie-Nature, associations naturalistes locales...).

Animer le réseau des naturalistes franciliens et faciliter l'acquisition de compétences naturalistes

Pilote : **Institut Paris Region-ARB**
Partenaires potentiels : MNHN, CBNBP, OPIE, collectivités, associations, gestionnaires d'espaces naturels, PNR...

Une animation active est essentielle pour maintenir et conforter la dynamique naturaliste en Île-de-France. Il s'agit notamment de recruter de nouveaux observateurs, tout en proposant des temps de rencontre et d'échanges entre naturalistes déjà impliqués. L'ARB développera donc son offre de formations naturalistes, notamment grâce au lancement d'une Ecole régionale d'entomologie en partenariat avec l'OPIE, et organisera des événements dédiés (inventaires éclairs, 24h de la biodiversité, rencontres naturalistes régionales...) pour animer le réseau des naturalistes franciliens.

Le développement industriel et urbain a progressivement éloigné les humains de la nature, en les plaçant dans des environnements de plus en plus artificialisés, où ne subsiste qu'une biodiversité très maîtrisée. La population francilienne vit aujourd'hui majoritairement dans un contexte qui ne facilite pas les contacts réguliers avec la nature et la rend de plus en plus étrangère à une sensibilité que nourrissent l'expérience et l'observation.

Reconnecter les Franciliens à la nature et les sensibiliser à son fonctionnement est un défi majeur pour permettre une prise de conscience individuelle et collective sur l'importance de la biodiversité. Sa préservation ne peut pas être seulement l'affaire des collectivités et des acteurs institutionnels mais doit mobiliser largement, chacun pouvant agir à son échelle pour la reconquête de la biodiversité. L'enjeu de l'information et de la pédagogie est d'amener les Franciliens à mieux comprendre les mécanismes naturels et à les respecter. L'expérience sensible via l'observation de la nature est dans ce cadre indispensable et doit être privilégiée à tous les âges. Elle permettra d'inviter les Franciliens à modifier leurs pratiques du quotidien, ne serait-ce qu'en lien avec le jardinage et les loisirs de nature.

Les acteurs franciliens doivent donc se mobiliser pour :

- Sensibiliser à la biodiversité dès le plus jeune âge, en lien avec les établissements scolaires (voir objectif A3) ;
- Soutenir et développer l'offre d'animations et d'événements dédiés à la biodiversité ;
- Développer l'observation de la nature, en lien avec les sciences participatives grand public (voir objectif D4) ;
- Proposer des activités participatives contribuant à la préservation de la biodiversité ;
- Promouvoir le jardinage durable et respectueux de la biodiversité (voir objectif D3) ;
- Favoriser une pratique écoresponsable des loisirs de nature.

De nombreuses actions déjà engagées

Des animations nature pour découvrir les sites régionaux

- **Natur'Box** : calendrier annuel de plus de 150 visites guidées, ateliers et animations proposés par l'AEV de la Région Île-de-France sur les sites dont elle assure la gestion

Une sensibilisation à la biodiversité dans les îles de loisirs

- Accueil du public dans quatre **maisons de la nature** implantées dans les îles de loisirs
- Organisation de visites guidées sur les sites naturels des îles de loisirs, et d'animations dans les potagers, fermes et ruchers pédagogiques

Pour retisser des liens entre les Franciliens et la biodiversité, la Région Île-de-France et ses partenaires s'engagent à :



Créer un Portail Environnemental à destination des Franciliens

Pilote : Région Île-de-France

Partenaires potentiels : Institut Paris Region, AEV, SAFER, associations, PNR, gestionnaires d'espaces naturels...

Pour rendre accessibles aux Franciliens les connaissances sur l'environnement et la biodiversité qui les entourent, la Région Île-de-France lance la création d'un Portail environnemental dans le cadre de son programme *Smart Région*. Ce portail

contiendra notamment un système d'information régional sur la nature et les paysages et rassemblera toutes informations sur l'état de l'environnement, et en particulier de la biodiversité, de proximité en Île-de-France pour inciter les Franciliens à le découvrir, leur permettre de s'en approprier les exigences et les encourager à le respecter. Dans cette optique, le portail pourra notamment géolocaliser les espaces verts et de nature, fournir des informations sur les milieux naturels et les espèces présents à proximité, mais également recenser les animations de sensibilisation à la nature.

Ancrer les Assises Nationales de la Biodiversité (ANB) en Île-de-France

Pilote : **Région Île-de-France**

Partenaires potentiels : Ideal Co, AFB, Les Eco Maires, Institut Paris Region, PNR, AEV, associations, collectivités...

Rendez-vous annuel et national de concertation et d'échange autour des enjeux la biodiversité, les Assises de la Biodiversité sont l'occasion pour les élus et collectivités, entreprises, experts et scientifiques, ou encore associations de se retrouver et de partager des constats, attentes, difficultés et solutions pour la reconquête de la biodiversité. Le succès des neuvièmes Assises qui se sont tenues en juin 2019 à Massy encourage la Région Île-de-France à renouveler l'organisation de cet événement sur le territoire francilien. Au-delà d'utiles débats entre élus et experts, ces Assises pourront aussi être l'occasion de sensibiliser et de mobiliser les Franciliens autour de la biodiversité en proposant des manifestations à destination du grand public.

Créer un événement « PNR et Biodiversité »

Pilotes : **Région Île-de-France** / PNR

Partenaires potentiels : Ideal Co, AFB, Les Eco Maires, Institut Paris Region, PNR, AEV, associations, collectivités...

Pour faire connaître et diffuser l'action des Parcs Naturels Régionaux (PNR) en matière de biodiversité, la Région organisera un événement dédié au cours duquel les PNR franciliens présenteront leurs actions et organiseront des animations grand public. Les PNR étant des territoires d'innovation et d'expérimentation, cet événement sera également l'occasion d'essayer des retours d'expériences et de bonnes pratiques auprès des autres collectivités franciliennes, en particulier rurales.

Renforcer la mise en réseau des animateurs nature

Pilote : **Institut Paris Region-ARB**

Partenaires potentiels : associations, PNR, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels...

Issus de collectivités ou d'associations, les animateurs nature interviennent auprès de publics variés et sont des acteurs clés de la sensibilisation. Afin de continuer à proposer aux Franciliens des activités de qualité, il est important de permettre à ces animateurs de développer et d'actualiser leurs connaissances sur la biodiversité. Dans une optique d'amélioration des pratiques par l'échange d'expériences, l'ARB renforcera son offre d'ateliers animateurs nature, portant notamment sur des thématiques en lien avec les priorités identifiées par la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, et proposera régulièrement des temps de rencontres entre animateurs nature.

3. Pilotage, mise en œuvre et suivi de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité

Une mise en œuvre partagée des objectifs de la Stratégie

Chef de file en matière de biodiversité, la **Région Île-de-France** pilote et impulse la mise en œuvre de la Stratégie. Elle s'engage par ailleurs à agir concrètement avec ses **partenaires** privilégiés (Institut Paris Region, ARB, AEV, DRIEE, AFB, AESN), à travers les actions définies dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité. Un pilote est identifié pour chacune des actions et collaborera avec les acteurs identifiés comme partenaires potentiels afin de la mettre en œuvre de façon collective et efficiente.

La Région s'appuiera également sur les **Parcs Naturels Régionaux** (PNR) franciliens pour mener des expérimentations et diffuser les bonnes pratiques contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie.

En complémentarité de l'action de la Région et de ses partenaires, **chaque acteur volontaire** (collectivités, associations, entreprises...) est invité à œuvrer pour la déclinaison des objectifs prioritaires de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité. En cohérence avec ses compétences et son niveau de responsabilité, chacun pourra ainsi initier, élaborer ou mettre en œuvre des actions qui contribueront à atteindre les objectifs fixés par la Stratégie.

Afin de faciliter l'engagement des acteurs volontaires, la Région et ses partenaires mettront en place un **Comité des financements publics**. Ce Comité permettra aux principaux financeurs en matière de biodiversité de définir ensemble le périmètre de leurs interventions et, si nécessaire, de développer ensemble des dispositifs conjoints afin d'améliorer la complémentarité et l'efficacité collective.

Un pilotage et un suivi étroits

Un **comité de pilotage stratégique**, rassemblant les élus de la Région et les représentants des cinq partenaires (Institut Paris Region, ARB, DRIEE, AFB, AESN), et de l'AEV sera organisé une fois par an pour prendre connaissance des avancées de la réalisation de la Stratégie et valider d'éventuelles nouvelles actions.

Ce **comité** se réunira chaque semestre dans une configuration technique pour échanger sur les réalisations et les pistes d'amélioration de la mise en œuvre de la Stratégie. Des acteurs impliqués dans le pilotage des actions de la Stratégie y seront associés en tant que de besoin.

Le **Comité Régional pour la Biodiversité** (CRB), instance représentative des acteurs franciliens de la biodiversité co-présidée par l'Etat et la Région, se réunira au moins une fois par an et sera associé au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie.

Le **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel** (CSRPN) se réunira au cas par cas sur des sujets de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité nécessitant une expertise scientifique.

Des indicateurs pour suivre l'avancement de la Stratégie

Un suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité sera effectué grâce à un **tableau de bord** documentant l'état d'avancement des actions (réalisée, engagée, en préfiguration). En complément, un **bouquet d'indicateurs** (*linéaire de berges renaturées, linéaire de haies créées, surface agricole contractualisée en MAEC, nombre de*

RNR, rythme d'artificialisation, nombre de collectivités « zéro phyto total »...) permettra de mesurer la réalisation de ses objectifs prioritaires.

Une **évaluation** sera menée à mi-parcours, soit en 2025.

Annexe n°2 : Documents annexes SRB

**Documents annexes
à la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 2020-2030**

Tableau récapitulatif des actions de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030.....	2
Tableau des indicateurs de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030	7
Glossaire	9

Tableau récapitulatif des actions de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030

Orientation stratégique A		
Améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature		
Objectif prioritaire	Actions	Pilote(s)
A1/ Limiter les pollutions et leurs impacts sur la santé et la biodiversité	Doubler le nombre de communes en « zéro phyto total » d'ici à 2021, puis atteindre 100% des communes franciliennes sans phyto en 2025	Région IdF / IPR-ARB
	Diminuer les impacts de l'éclairage public et déployer la trame noire en Île-de-France, en s'appuyant notamment sur l'expérience des PNR franciliens	Région IdF / IPR-DEUR et ARB
	Affirmer l'exemplarité de la Région dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens	Région IdF
	Amplifier les actions de reconquête de la qualité de l'air	Région IdF
	Accompagner des thèses de recherche appliquée au territoire francilien sur les impacts des pollutions sur la biodiversité et la santé	IPR
A2/ Faciliter l'accès aux espaces de nature partout et pour tous	Faire du Bois Saint-Martin un projet exemplaire, conciliant de manière innovante la préservation et la valorisation de la biodiversité avec l'accueil du public	Région IdF / AEV
	Poursuivre le projet « Tégéval Voie Verte », créateur de continuités pour les Franciliens et la Biodiversité	Région IdF / AEV / Département 94 / SMER
	Créer la nouvelle forêt de Pierrelaye-Bessancourt, poumon vert du Grand Paris, réservoir de biodiversité et maillon fort des continuités écologiques régionales	Région IdF / SMAPP
A3/ Agir pour la biodiversité et la santé des jeunes Franciliens par l'exemplarité des établissements scolaires	Soutenir la création de potagers biologiques dans les lycées	Région IdF
	Approfondir la connaissance du patrimoine vert et non-bâti des lycées, ainsi que de sa richesse écologique	Région IdF / IPR-DUAT, DEUR et ARB
	Accompagner les établissements volontaires vers la labellisation EcoJardin	IPR-ARB
	Développer l'offre de formation à la cuisine de saison et sans perturbateurs endocriniens pour les agents des lycées en charge de la restauration	Région IdF

Orientation stratégique B

Faire de la biodiversité un atout économique et d'innovation

Objectif prioritaire	Actions	Pilote(s)
B1/ Soutenir les entreprises qui innovent avec et pour la nature	Soutenir le développement de filières innovantes spécialisées dans la biodiversité grâce au fonds d'investissement <i>Paris Region</i>	Région IdF / Cap Decisif / IPR-ARB
	Faciliter le mécénat d'entreprise au service de projets locaux de restauration et de préservation de la biodiversité	Région IdF
	Recenser les entreprises franciliennes expertes en matière de biodiversité pour faciliter leur mobilisation par les maîtres d'ouvrages	IPR-ARB
	Faire connaître et valoriser la filière productrice de semences et flore locales	Région IdF / IPR-ARB
B2/ Promouvoir une alimentation respectueuse de la biodiversité	Accompagner les agriculteurs dans la mise en place des Zones de non Traitement en doublant la surface couverte par des MAEC biodiversité dès 2020	Région IdF
	Tripler en 5 ans les surfaces en Agriculture Biologique pour atteindre 45 000 hectares en 2022	Région IdF
	Soutenir les travaux du DIM créé par la Région pour trouver des alternatives au glyphosate	Région IdF
	Créer 50 km de haies favorables aux pollinisateurs et à la petite faune d'ici à 2021, puis 450 km supplémentaires d'ici à 2030	Région IdF
	Coordonner l'expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux pour les agriculteurs engagés en faveur de la biodiversité	Région IdF
	Inscrire la biodiversité dans le Plan régional de l'Alimentation	Région IdF
	Poursuivre le soutien à la diversification des productions et des assolements	Région IdF
B3/ Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France en valorisant son patrimoine naturel et paysager	Dévoiler les 100 premiers Arbres Remarquables d'Île-de-France, puis développer et valoriser le réseau des Arbres Remarquables	Région IdF
	Développer une offre touristique dédiée pour valoriser les atouts naturels et sites clés de la région	CRT / IPR-DE
	Encourager la pratique des sports de nature comme vecteur de découverte de la nature, en s'appuyant sur la plateforme <i>Île-de-France Smart Services</i> et l'application <i>Parcours Sport Oxygène</i>	Région IdF/ IPR-DEUR, IRDS, ORS et ARB

Orientation stratégique C

Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires

Objectif prioritaire	Actions	Pilote(s)
C1/ Atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » en Île-de-France	Mobiliser les gisements d'espaces disponibles pour limiter l'artificialisation grâce au Plan Friches régional	Région IdF
	Cartographier le potentiel de désimperméabilisation de territoires tests et expérimenter des méthodes de renaturation sur des sites pilotes	IPR-ARB et DEUR
	Créer une communauté technique francilienne sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser	Région IdF / IPR-DEUR et ARB / DRIEE
	Favoriser la réalisation d'opérations de désimperméabilisation dans le cadre des dispositifs régionaux	Région IdF
	Identifier dans les propriétés régionales des sites à haut potentiel écologique susceptibles d'accueillir des mesures compensatoires	Région IdF / AEV / IPR-ARB
C2/ Encourager la prise en compte de la biodiversité par les collectivités	Tripler le budget dédié aux investissements des collectivités territoriales pour agir en faveur de la biodiversité	Région IdF
	Valoriser et développer l'offre de formation sur la biodiversité à destination des élus	IPR
	Editer un guide de recommandations sur les essences et espèces végétales à privilégier dans les espaces verts et de nature	IPR-ARB
	Publier un guide pratique pour les collectivités territoriales sur la conception de liaisons douces multifonctionnelles favorables à la biodiversité	IPR-DMT, DUAT, DEUR et ARB
C3/ Renforcer l'intégration de la biodiversité dans la planification des territoires	Accompagner les collectivités dans la prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme	IPR-DEUR, DUAT et ARB / DRIEE
	Coordonner les stratégies foncières en faveur de la biodiversité	Région IdF / IPR-DEUR, DHS et ARB / DRIEE
	Prioriser les enjeux de biodiversité territoriale dans les « porters à connaissance »	Région IdF
C4/ Convoquer le respect de la biodiversité et les Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement	Former les professionnels de l'aménagement à l'intégration de la biodiversité dans leurs projets	IPR
	Créer un observatoire des réalisations franciliennes favorables à la biodiversité et au climat	IPR-ARB, AREC et DEUR / AESN
	Dans le cadre du projet LIFE ARTISAN, soutenir la création de deux sites de démonstration des Solutions fondées sur la Nature en Île-de-France	AFB / IPR-ARB

Orientation stratégique D
Protéger la nature, notre capital commun

Objectif prioritaire	Actions	Pilote(s)
D1/ Protéger les espaces et les espèces	Créer/étendre une RNR d'ici à 2021, puis trois supplémentaires d'ici à 2025	Région IdF
	Impulser les travaux nécessaires pour le classement en forêt de protection de la forêt régionale de Bondy	Région IdF
	Soutenir le classement du cinquième Parc Naturel Régional francilien sur le territoire de la Brie et des deux Morin	Région IdF
	Créer une Réserve Biologique Intégrale en Forêt de Ferrières et étudier le classement d'autres boisements franciliens	Région IdF / AEV
	Gestion exemplaire du patrimoine naturel	Région IdF / AEV
	Créer/étendre une RNN d'ici à 2021, puis une supplémentaire d'ici à 2025 et une troisième d'ici à 2030	DRIEE
	Mobiliser la palette d'outils à disposition pour protéger de nouveaux sites	DRIEE
	Créer un réseau francilien des gestionnaires d'espaces protégés	Région IdF / DRIEE / IPR-ARB
	Mettre en œuvre la déclinaison régionale des Plans d'Action pour la protection des espèces	DRIEE
	Poursuivre l'actualisation des Listes Rouges Régionales	IPR-ARB
D2/ Restaurer la trame verte et bleue régionale	Recréer des continuités écologiques sur 10 points noirs emblématiques du SRCE	Région IdF / DRIEE
	Restaurer 25 km de berges d'ici à 2021, puis 125 km d'ici à 2030	AESN / Région IdF
	Engager des mesures exceptionnelles de repeuplement et de restauration des habitats en cas d'accident ou de catastrophe naturelle	Région IdF
	Accompagner les fédérations et les associations locales dans des actions de reconquête de la biodiversité	Région IdF
	Mettre en place un observatoire des collisions routières avec la faune pour identifier les secteurs sensibles et les aménagements à réaliser	IPR-ARB / DIRIF
	S'appuyer sur le foncier régional et les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) pour restaurer les continuités écologiques	Région IdF / AEV
	Etablir et suivre annuellement un label « Rivière vivante d'Île-de-France »	AESN
D3/ Gérer les différents espaces de manière favorable à la biodiversité	Soutenir des projets forestiers de gestion et d'aménagements favorables à la biodiversité	Région IdF
	Encourager la recherche sur les effets du changement climatique sur les peuplements forestiers	Région IdF

	Améliorer la connaissance sur les pollinisateurs sauvages et favoriser les pratiques de gestion qui leur sont favorables grâce à la mobilisation des PNR	Région IdF / PNR
	Transformer les infrastructures linéaires de transport en corridors pour la biodiversité et les pollinisateurs	Région IdF / IPR-ARB
	Créer une communauté d'échanges et de diffusion de l'information sur la gestion des espèces envahissantes	IPR-ARB / DRIEE
	Promouvoir le jardinage écologique auprès des particuliers	IPR-ARB
D4/ Améliorer la connaissance grâce à l'observation de la nature	Identifier les domaines prioritaires pour l'acquisition de connaissances sur la biodiversité en Île-de-France	IPR-ARB
	Faire connaître les dispositifs d'observation naturaliste, en s'appuyant notamment sur le Portail Environnemental des Franciliens	IPR-ARB
	Animer le réseau des naturalistes franciliens	IPR-ARB
D5/ Renforcer la sensibilisation des Franciliens	Créer un Portail Environnemental à destination des Franciliens	Région IdF
	Ancrer les Assises Nationales de la Biodiversité (ANB) en Île-de-France	Région IdF
	Créer un événement « PNR et Biodiversité »	Région IdF / PNR
	Renforcer la mise en réseau des animateurs nature	IPR-ARB

Tableau des indicateurs de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030

Orientation stratégique A

Améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature

Objectif prioritaire	Indicateurs
A1/ Limiter les pollutions et leurs impacts sur la santé et la biodiversité	Surface agricole cultivée en agriculture biologique ou en conversion vers l'agriculture biologique
	Nombre de collectivités pratiquant le « zéro phyto total »
	Nombre de collectivités pratiquant l'extinction nocturne ou engagées dans une démarche de réduction de l'éclairage
	Nombre de collectivités ayant bénéficié d'une subvention régionale au titre de la diminution des impacts de l'éclairage public
	Nombre de thèses accompagnées par l'IPR
A2/ Faciliter l'accès aux espaces de nature partout et pour tous	Surface d'espaces verts ouverts au public grâce à des financements régionaux
	Evolution globale de la surface des espaces verts
A3/ Agir pour la biodiversité et la santé des jeunes Franciliens par l'exemplarité des établissements scolaires	Part de lycées alimentés en circuits courts et en produits biologiques
	Nombre de lycées Ecoresponsables
	Nombre de projets de potagers dans les lycées subventionnés par la Région
	Nombre d'établissements scolaires labellisés EcoJardin

Orientation stratégique B

Faire de la biodiversité un atout économique et d'innovation

Objectif prioritaire	Indicateurs
B1/ Soutenir les entreprises qui innovent avec et pour la nature	Nombre d'entreprises spécialisées sur la biodiversité soutenues dans le cadre du fonds d'investissement <i>Paris Region</i>
	Nombre de projets financés au dispositif de mécénat d'entreprises
	Nombre de producteurs de flore locale basés sur le territoire régional
B2/ Promouvoir une alimentation respectueuse de la biodiversité	Surface agricole contractualisée en MAEC
	Linéaire de haies créé grâce à des financements régionaux
	Nombre de Paiements pour Services Environnementaux versés à des agriculteurs
B3/ Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France en valorisant son patrimoine naturel et paysager	Nombre d'Arbres remarquables identifiés dans le réseau régional
	Nombre de sentiers nature tracés sur le territoire régional

Orientation stratégique C
Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires

Objectif prioritaire	Indicateurs
C1/ Atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » en Île-de-France	Pourcentage d'imperméabilisation des sols
	Surface désimperméabilisée dans le cadre de dispositifs régionaux
	Nombre d'opérations de compensation recensées
C2/ Encourager la prise en compte de la biodiversité par les collectivités	Nombre de projets de collectivités en faveur de la biodiversité soutenus par la Région
	Nombre d'élus formés à la biodiversité par l'Institut Paris Region
C3/ Renforcer l'intégration de la biodiversité dans la planification des territoires	Nombre de professionnels formés à la biodiversité par l'Institut Paris Region
C4/ Convoquer le respect de la biodiversité et les Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement	Nombre de réalisations mobilisant des Solutions fondées sur la Nature recensées

Orientation stratégique D
Protéger la nature, notre capital commun

Objectif prioritaire	Indicateurs
D1/ Protéger les espaces et les espèces	Nombre de RNN
	Nombre de RNR
	Surface cumulée des espaces protégés franciliens
	Nombre de forêts classées forêts de protection
	Nombre de réserves biologiques intégrales et dirigées
D2/ Restaurer la trame verte et bleue régionale	Nombre d'éléments fragmentants du SRCE résorbés
	Linéaire de berges restaurées par la Région et l'AESN
	Nombre de projets de fédérations et d'associations locales en faveur de la biodiversité soutenus par la Région
	Nombre de cours d'eau ou de tronçons labellisés « Rivière vivante d'Île-de-France »
D3/ Gérer les différents espaces de manière favorable à la biodiversité	Nombre de projets forestiers ayant reçu une aide régionale pour leurs actions en faveur de la biodiversité
	Nombre de signataires de la charte gestionnaires d'infrastructures linéaires
D4/ Améliorer la connaissance grâce à l'observation de la nature	Nombre d'observateurs CETTIA
	Nombre de données CETTIA
D5/ Renforcer la sensibilisation des Franciliens	Nombre d'utilisateurs du Portail environnemental
	Nombre de participants aux événements régionaux autour de la biodiversité

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADEP : Association Des Entomologistes de Picardie
AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie
AEV : Agence des Espaces Verts
AFB : Agence Française pour la Biodiversité
AMF : Association des Maires de France
AMIF : Association des Maires d'Île-de-France
AMRF : Association des Maires Ruraux de France
ANPCEN : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne
ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
ARS : Agence Régionale de la Santé
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CBNBP : Conservatoire Botanique du Bassin Parisien
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
CDC : Caisse des Dépôts et des Consignations
CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature
CRB : Comité Régional de la Biodiversité
CRIF : Conseil Régional d'Île-de-France
CRT : Comité Régional de Tourisme
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DIR : Direction Interdépartementale des Routes
DRIAAF : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt
DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
EPA : Etablissement Public d'Aménagement
ERC : Eviter-Réduire-Compenser
FRB : Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité
IFORE : Institut de Formation de l'Environnement
IPBES : Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
(*International Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*)
IPR : Institut Paris Region
JOP : Jeux Olympiques et Paralympiques
LRR : Liste Rouge Régionale
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MNHN : Muséum national d'Histoire Naturelle
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONERC : Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique
ONF : Office National des Forêts
OPIE : Office Pour les Insectes et leur Environnement
ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
ORF : Observatoire Régional du Foncier
ORS : Observatoire Régional de la Santé
PDR : Programme de Développement Rural
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNA : Plan National d'Actions en faveur des espèces menacées
PNR : Parc Naturel Régional
PRA : Plan Régional d'Actions en faveur des espèces menacées
PRFB : Plan Régional Forêt Bois

PSO : Plan Santé Oxygène
RBD : Réserve Biologique Dirigée
RBI : Réserve Biologique Intégrale
RNN : Réserve Naturelle Nationale
RNR : Réserve Naturelle Régionale
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCAP : Stratégie nationale de Création des Aires Protégées
SDRIF : Schéma Directeur de la Région Île-de-France
SRB : Stratégie Régionale pour la Biodiversité
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRFB : Stratégie Régionale Forêt Bois
TEN : Territoires Engagés pour la Nature
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (*IUCN en anglais*)